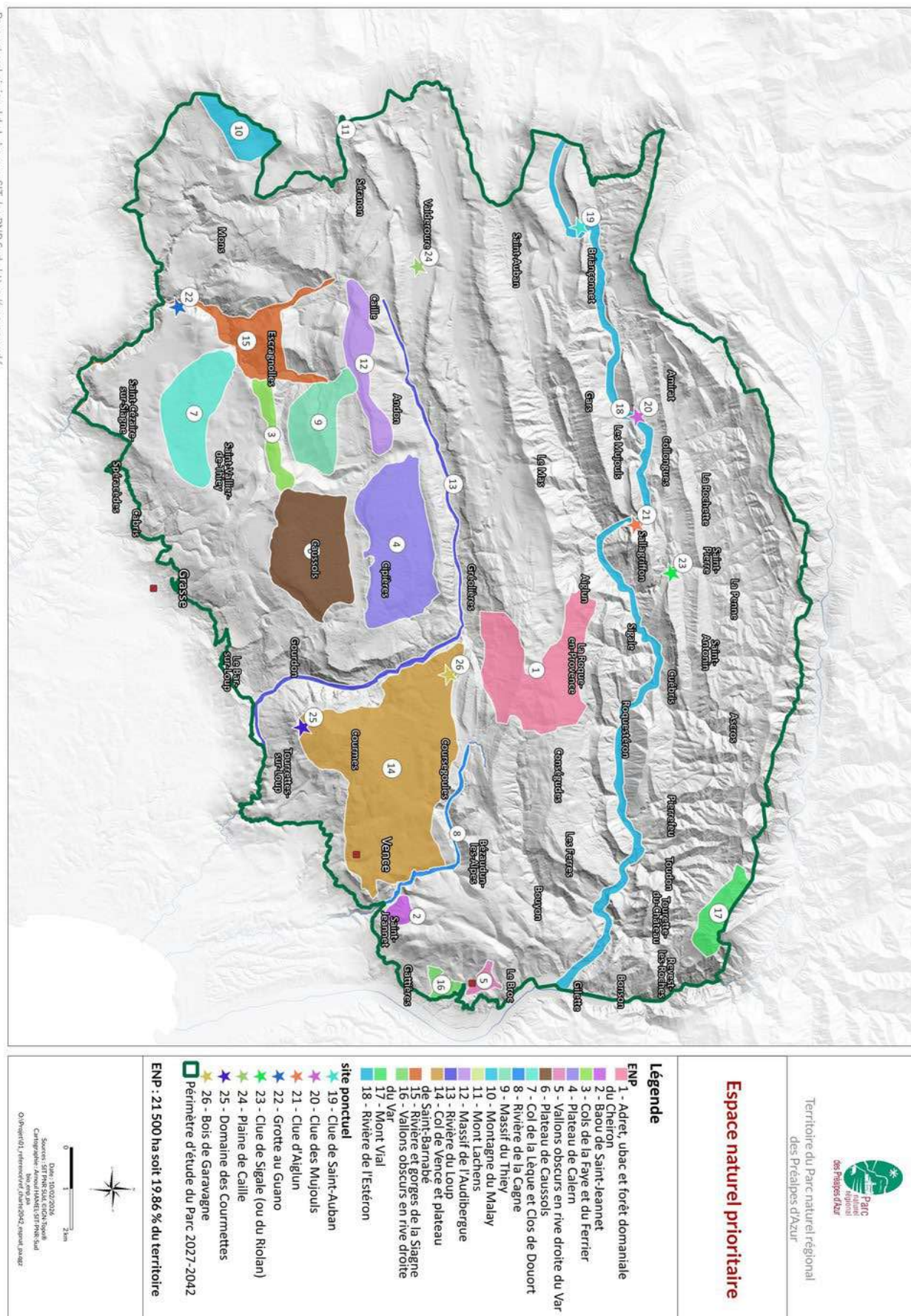


Dossier des annexes du rapport de charte

ANNEXE II – Carte + fiches d'identité des espaces naturels prioritaires

ANNEXE IIa – Carte des espaces naturels prioritaires



ANNEXE 11b – Fiches d'identité des espaces naturels prioritaires

Les fiches ci-après ont pour vocation de décrire les grandes caractéristiques des espaces naturels prioritaires (ENP) identifiés dans la Charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur. Bien que non exhaustives, elles visent à faire ressortir les principaux enjeux écologiques sur ces espaces et les besoins de gestion concertée et de conservation.

Sur les 21 ENP de la précédente Charte, 20 ont été conservés. Le bois de Garavagne a en effet été retiré car le travail réalisé sur ce site, pour la mise en place d'un plan de gestion, n'a pas relevé d'enjeux prioritaires. Pour les ENP déjà identifiés dans la précédente Charte, le contenu des fiches reprend les éléments de 2012, qui ont été réactualisés. Leurs délimitations au Plan de Parc ont parfois été revues en fonction des enjeux écologiques (espèces / habitats), des paramètres géographiques (courbes de niveau) et suivant les photographies aériennes IGN.

Pour les nouveaux ENP (le Massif de l'Audibergue, le Massif du Thiey, la montagne du Malay et le Mont Lachens), les contenus ont principalement été rédigés à partir des documents de gestion disponibles (DOCOB des sites Natura 2000, plans de gestion, etc.) et de l'analyse de la base de données SILENE. Leurs délimitations au Plan de Parc ont été réalisées suivant le même principe que pour les autres ENP.

Liste des ENP

- Plateau de Calern
- Plateau de Caussols
- Col de Vence et plateau de Saint-Barnabé
- Domaine des Courmettes
- Rivière de l'Estéron
- Fleuve du Loup
- Fleuve et Gorges de la Siagne
- Fleuve de la Cagne
- Clue de Saint-Auban
- Clue d'Aiglun
- Clue de Sigale (ou du Riolan)
- Clue des Mujouls
- Mont Vial
- Grotte au Guano
- Adret, ubac et forêt domaniale du Cheiron
- Plaine de Caille
- Col de la Faye et du Ferrier
- Baou de Saint-Jeannet
- Vallons obscurs en rive droite du Var
- Col de la Lègue et Clos de Douort
- Massif de l'Audibergue
- Massif du Thiey
- Montagne du Malay
- Mont Lachens

PLATEAU DE CALERN	
Communes	Description
Caussols et Cipières	- Vaste plateau karstique dominé par des pelouses sèches et rocailleuses, comportant de nombreuses cavités - La nature karstique de la roche permet une infiltration de l'eau dans le sol, conférant au karst un véritable rôle de château d'eau - Soumis à l'influence des climats méditerranéen et montagnard, étant à 24 km à vol d'oiseau de la Méditerranée et à une altitude de 1 300 mètres - Plateau fortement empreint de l'activité pastorale séculaire et conservant de nombreux témoignage en pierre sèche de l'activité passée (cabanes, bergeries, enclos à moutons, épierrements)
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 - Préalpes de Grasse - ZNIEFF de type I - Plateau de Calern - Site inscrit - Plateaux de Caussols - Site classé – Plateaux de Calern et Caussols et leurs contreforts - Site d'observation astronomique et son rayon de 10 km (art. R. 583-4 du code de l'environnement)	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
CEN PACA (propriétaire et gestionnaire), OCA (propriétaire), CASA, ONF, Eleveurs, Communes, CERPAM, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, autres propriétaires privés, etc.	Maîtrise foncière pour 12 ha en propriété du CEN PACA + 68 ha co-aquis avec la commune de Cipières Maîtrise contractuelle et d'usage via le DOCOB du site Natura 2000, le plan de gestion du CEN PACA (sur ses (co)propriétés + 362 ha en propriété de l'OCA), les contrats Natura 2000, les MAEC, la convention pluriannuelle de pâturage
Intérêt écologique	
Le site abrite de nombreuses espèces faunistiques et floristiques endémiques et/ou protégées, dont certaines sont en nette régression sur l'ensemble de leur aire de répartition. <u>Habitats :</u> - Habitats d'intérêt communautaires et prioritaires dont un groupement endémique des Préalpes du Sud : Pelouse à Fabacées des crêtes ventées et des plateaux karstiques des Préalpes méridionales du <i>Genistion lobelli</i> <u>Flore :</u> - Parmi les espèces végétales protégées : la Pulsatille de Haller (endémique ouest-alpine), le Cytise d'Ardoine (endémique française des Alpes-Maritimes), la Gagée de Burnat (endémique des Alpes-Maritimes), le Lis de Pomponne (subendémique ligure) - Autres espèces remarquables non protégées : la Fougère des montagnes (inféodée aux lapiaz et rare en France) et le Chrysanthème de Burnat (endémique des Préalpes du Sud) <u>Faune :</u> - Plus importante station de Vipère d'Orsini de France, espèce rare uniquement présente en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et très localisée - Terrain de chasse des chiroptères et de nombreuses espèces d'oiseaux dont l'Aigle royal, le Circaète Jean-le-Blanc, les Busards des roseaux et cendré, les Faucons pèlerin et kobez, le Hibou Grand-Duc, le Traquet oreillard, les Pies-grièches écorcheur et à poitrine rose, le Crave à bec rouge, etc. - Présence du Criquet Hérissé et de la Magicienne dentelée - Présence d'espèces de lépidoptères dont certains sont en régression sur leur aire de répartition : Diane, Apollon, Semi-Apollon, Azuré du serpolet	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux, recolonisation du Pin sylvestre, - Importante fréquentation, surtout aux intersaisons (périodes plus sensibles pour la faune et la flore) - Développement des activités de pleine nature	- Maintenir une activité pastorale extensive - Sensibiliser le public à l'exceptionnelle biodiversité de ce plateau

PLATEAU DE CAUSSOLS	
Communes	Description
Caussols	- Vaste poljé dont l'exutoire est l'embut de Caussols - Assez similaire au plateau de Calern des points de vue géologique, écologique et paysager
Statuts et zonages actuels	- Soumis à l'influence des climats méditerranéen et montagnard - Activités agro-pastorales : pastoralisme extensif, prairies de fauche, cultures
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 - Préalpes de Grasse - ZNIEFF - Plateau de Caussols - Site inscrit - Plateaux de Caussols - Site classé – Plateaux de Calern et Caussols et leurs contreforts	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
CASA, ONF, Eleveurs, Commune, propriétaires, CERPAM, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, CCFF, ONF, gardes champêtres, etc.	DOCOB du site Natura 2000, Contrats Natura 2000, MAEC, Convention pluriannuelle de pâturage
Intérêt écologique	
Le plateau est riche d'une faune et d'une flore exceptionnelle, abritant plus de 800 espèces de plantes à fleurs, 47 espèces animales d'intérêt patrimonial et 130 espèces d'oiseaux. <u>Habitats :</u> - Présence de milieux humides (prairies, fossés, mares) permettant le maintien d'espèces rares et menacées en France comme la Serratule à feuilles de Chanvre d'eau ou la Laiche de Buxbaum - Présence d'une vieille hêtraie remarquable <u>Flore :</u> - Nombreuses espèces végétales remarquables : Fritillaire de Caussols (présente en France uniquement dans les Alpes-Maritimes), Serratule à feuilles de lycopode, Iris à feuille de graminée, Holostée hérissée (endémique française du Sud-Est), Pivoine officinale, Gagée des rochers, Gagée des prés, Gagée jaune, nombreuses orchidées, etc. <u>Faune :</u> - Plus importante station de Vipère d'Orsini de France avec l'entité de Calern - Présence du Pélodyte ponctué, batracien remarquable franco-ibérique et ouest-méditerranéen, aujourd'hui en régression et vulnérable - Avifaune d'affinité biogéographique variée (médio-européenne, voire nordique, méditerranéenne ou montagnarde) : Autour des palombes, Huppe fasciée, Torcol fourmilier, Pic épeichette, Monticole bleu, Pie-grièche à tête rousse, etc. - Présence du carabique <i>Pristonychus (Actenipus) obtusus caussolensis</i>, sous espèce déterminante de Carabidés, endémique franco-italien, en limite d'aire et strictement localisée en France aux départements des Alpes-de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes, du Sphinx de l'Epilobe	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux, recolonisation du Pin sylvestre - Pression foncière - Fréquentation en constante augmentation - Développement des activités de pleine nature - Risque d'incendie lié à l'usage récréatif du feu - Erosion du sol et dégradation de la végétation aux abords des parkings - Circulation motorisée dans les espaces naturels	- Maintenir une activité pastorale extensive - Garantir une gestion rationnelle des espaces par une maîtrise de l'urbanisation - Sensibiliser le public à l'exceptionnelle biodiversité de ce plateau et au risque d'incendie - Gérer l'accueil du public - Gestion de la circulation motorisée

COL DE VENCE ET PLATEAU DE SAINT-BARNABE	
Communes	Description
Courmes, Vence, Coursegoules	- Vaste plateau karstique offrant une grande variété de paysages et de milieux - Nombreuses cavités, avens et grottes dont la plus spectaculaire est la grotte d'Eynesi - Soumis à l'influence des climats méditerranéen et montagnard - Activités agropastorales : pastoralisme extensif, prairies de fauche, cultures
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur Site Natura 2000 - Préalpes de Grasse - ZNIEFF de type I - Karst de Saint-Barnabé - ZNIEFF de type II - Col de Vence – Pic de Courmettes – Puy de Tourette - Site classé des Baous	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
CASA, ONF, CD06, éleveurs, communes, propriétaires, CERPAM, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.	DOCOB du site Natura 2000, Plan de gestion du Parc Naturel Départemental du Plan des Noves, Contrats Natura 2000, MAEC, Convention pluri-annuelle de pâturage
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> - Présence de 5 habitats communautaires et prioritaires <u>Flore :</u> - Nombreuses espèces végétales remarquables : Nivéole de Nice (ici en limite occidentale de son aire de répartition), Iris à feuille de graminée, Cytise d'Ardoine, Dauphinelle fendue, nombreuses orchidées, etc. <u>Faune :</u> - Le site présente un intérêt particulier pour l'avifaune, ce qui a permis sa désignation en ZPS. Quelques espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Fauvette pitchou, etc. - Présence de la Diane, de la Laineuse du prunellier, du Damier de la Succise, de l'Azuré du serpolet, du Semi-Apollon (mais l'espèce semble en régression sur ce site)	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux, recolonisation par le Pin sylvestre - Fréquentation en constante augmentation - Développement des activités de pleine nature - Risque d'incendie lié à l'usage récréatif du feu sur les zones de bivouac - Erosion du sol et dégradation de la végétation aux abords des parkings - Circulation motorisée dans les espaces naturels - Cueillette (Euphorbe épineuse) - Présence de déchets sauvages	- Maintenir l'activité agro-pastorale extensive - Contenir le développement des centres équestres - Gérer l'accueil du public - Sensibiliser le public à l'exceptionnelle biodiversité de ce plateau et au risque d'incendie - Gestion de la circulation motorisée

DOMAINE DES COURMETTES	
Communes	Description
Tourrettes-sur-Loup	- Site exceptionnel du point de vue paysager et pour la mosaïque des milieux naturels qu'il abrite - Domaine de 600 ha qui surplombe le littoral azuréen - Le Pic des Courmettes présente des escarpements imposants orientés Nord- Ouest, contrairement à la plupart des plis préalpins qui tournent leurs falaises vers le Sud. Cette topographie particulière crée un microclimat local plus humide et plus frais, soumis à l'influence des climats méditerranéen et montagnard - Des espèces de la flore saxatile attachée aux murailles calcaires - Activités agro-pastorales : pastoralisme extensif, prairies de fauche, cultures
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 - Préalpes de Grasse - ZNIEFF de type I - Pic de Courmettes - ZNIEFF de type II - Col de Vence – Pic de Courmettes - Puy de Tourette - Site classé des Baous	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
CASA, ONF, éleveurs, commune, propriétaire (Association Amiral de Coligny), CERPAM, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	DOCOB du site Natura 2000, plan de gestion (ancienne Réserve Naturelle Volontaire), MAEC, conventions pluri-annuelles de pâturage
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> 6 mares temporaires (très rares dans les Préalpes d'Azur) avec présence de la Grenouille agile et de la Rainette méridionale - Une forêt ancienne remarquable de chênes verts (individu pluri-centenaire) et une vieille hêtraie - Cortège faunistique lié aux forêts matures (de plus en plus rare dans les Alpes-Maritimes) dont la Rosalie des Alpes - Présence entre autres, de l'habitat d'intérêt communautaire « Landes en coussinets à Genêt de Villars (<i>Geniston lobelii</i>) » qui a pour particularité ici d'abriter la station française de Genêt de Villars la plus orientale de son aire de répartition <u>Flore :</u> - De nombreuses espèces végétales remarquables : Ancolie de Bertoloni, Ophrys aurélien, Primevère marginée, du Vêtré noir, du Chrysanthème de Burnat, endémique des Préalpes du Sud <u>Faune :</u> - Présence de Damier de la Succise, de l'Alexanor, de la Magicienne dentelée, de <i>Polysticus fasciolatus</i> (espèce très rare et menacée de Carabidés, d'affinité méridionale, liée aux prairies plus ou moins marécageuses), et de <i>Duvalius brujasi devillei</i> (endémique du département des Alpes-Maritimes)	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux notamment au niveau du plateau des mares - Fréquentation en constante augmentation	- Maintenir l'activité agro-pastorale extensive - Maintien des vieilles forêts mûres et de la mosaïque des milieux - Sensibiliser le public à l'exceptionnelle biodiversité de ce site

RIVIERE DE L'ESTERON	
Communes	Description
Saint-Auban, Briançonnet, Gars, Les Mujouls, Collongues, Sallagriffon, Aiglun, Sigale, La Roque-en-Provence, Roquestéron, Conségudes, Pierrefeu, Les Ferres, Toudon, Bouyon, Le Broc, Gillette	- Cours d'eau long de 66,7 km (120 km avec ses affluents, qui prend sa source sur la commune de Soleihas (04) et se jette dans le fleuve Var (06)) - Bassin versant de 450 km² situé dans un carrefour biogéographique singulier (entre influences méditerranéenne et alpine) - Labellisé « Sites Rivière Sauvage » pour sa forte naturalité et son bon état écologique et chimique, elle constitue un réservoir de biodiversité - Profil en long orienté Est-Ouest, ce qui est rare dans les Alpes-Maritimes - La rivière franchit de nombreuses cluses spectaculaires et est alimenté par plusieurs affluents, notamment la cascade du Végay (140 m) - Rivière de 1^{ère} catégorie, c'est-à-dire abritant majoritairement des poissons « salmonidés », elle abrite aussi des espèces migratrices 4 variétés de faciès : tronçons en replats des vals perchés (Haut Estéron et affluents), faciès torrentiels des gorges (ou cluses), replats des parties médiane et aval et ravins ouverts en milieu érosif des têtes de bassin - Seule rivière des Alpes-Maritimes non équipée d'un barrage hydro-électrique
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 – Estéron et Lane - ZNIEFF de type I - Clue et Forêt Domaniale de Saint-Auban » - ZNIEFF de type I - Clue d'Aiglun - ZNIEFF de type I - Clue du Riolan - ZNIEFF de type II - L'Estéron - ZNIEFF de type II - Vallée de l'Estéron oriental d'Aiglun à Gillette - ZNIEFF de type II - Clue des Mujouls et montagne de Gars - Site classé - Cascade du Végay - APPB – Bec de l'Estéron	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
Communes, propriétaires, SIEVI, OFB, SMIAGE Maralpin, Fédération de pêche des Alpes Maritimes, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	SDAGE Rhône – Méditerranée
Intérêt écologique	
Flore - La flore aquatique est riche et diversifiée dans les secteurs de faible pente où elle correspond aux groupements typiques des cours d'eau alcali-mésotrophes des Préalpes calcaires (ici en limite Sud de leur aire de répartition). On retrouve des mousses parfois abondantes et des herbiers d'hydrophytes localement luxuriants Faune : - Présence du Blageon (espèce grégaire d'affinité plutôt méridionale des cours d'eau à fonds graveleux), du Barbeau méridional (d'affinité méridionale liée aux cours d'eau clairs et bien oxygénés à débit rapide) et de l'Anguille (espèce migratrice menacée d'extinction, qui fait l'objet depuis 2010 d'un plan de gestion national dans lequel l'Estéron est classé en zone d'action prioritaire) - Présence de l'Ecrevisse à pattes blanches - Avifaune représentée notamment par le Chevalier guignette, nicheur assez fréquent localement (dans la moitié aval du cours de l'Estéron), et par le Cincle plongeur	
Menaces	Préconisations générales
- Présence de pollutions diffuses chimiques ponctuelles d'origine anthropique - Fréquentation liée au canyoning et à la baignade - Prélèvements pour l'alimentation en eau potable (débit réservé au Végay) - Changement climatique (sécheresses, augmentation de la thermie du cours d'eau en été)	- Préserver la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques - Gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques Maintien de la continuité biologique - Sensibiliser le public à la fragilité de ce milieu et au risque d'incendie - Gérer, conserver voire restaurer les ripisylves - Etudier les possibilités de reconquête d'anciens espaces agricoles / jardins familiaux à proximité de la rivière et la remise en état des anciens canaux, en veillant à la compatibilité avec les enjeux écologiques

FLEUVE ET GORGES DU LOUP	
Communes	Description
Andon, Gréolières, Cipières, Gourdon, Courmes, Le Bar-sur-loup, Tournettes-sur-Loup	Un des plus beaux monuments naturels des Préalpes du Sud. Le Loup s'écoule au fond de gorges très encaissées, entre de hautes parois verticales, séparant les plateaux karstiques de Caussols et de Saint-Barnabé
Statuts et zonages actuels	- Fleuve côtier long de 49,4 km dans un bassin versant de 279 km² - Quelques cascades naturelles remarquables - Présence d'un réservoir biologique sur cette masse d'eau - Rivière de 1^{ère} catégorie, c'est à dire qu'elle abrite majoritairement des salmonidés
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 - Rivière et gorges du Loup - ZNIEFF de type I - Hautes gorges du Loup - ZNIEFF de type II - Le Loup	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
CASA, ONF, communes, propriétaires, Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loup, SICASIL, CD06, OFB, Fédération de pêche des Alpes-Maritimes, SMIAGE Maralpin, gestionnaire de la centrale hydroélectrique, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	SDAGE Rhône – Méditerranée, DOCOB du site Natura 2000
Intérêt écologique	
<u>Flore :</u> - Présence à la fois d'une flore mésophile au bord de la rivière, à l'image de la Scolopendre ou la Violette de Jordan, et d'une flore thermophile voire xérophile sur les escarpements rocheux avec le Chou des montagnes, l'Amarinthe, le Lavatère maritime <u>Faune :</u> - Présence de 14 espèces de chiroptères, avec reproduction sur ce site du Grand Rhinolophe et du Petit rhinolophe - Présence du Blageon (espèce grégaire d'affinité plutôt méridionale des cours d'eau à fonds graveleux), du Barbeau méridional (d'affinité méridionale) et de l'Anguille, espèce migratrice menacée d'extinction - Nidification de l'Aigle royal (3 couples qui se trouvent en limite Sud de l'aire de répartition de l'espèce à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur) et présence du Faucon Pèlerin, du Hibou Grand-Duc, du Cingle plongeur, du Monticole bleu, etc. - Autres espèces d'intérêt patrimonial : Diane, Rainette méridionale et Ecrevisse à pattes blanches (qui semble dans le Loup cantonné à quelques secteurs où les populations restent faibles)	
Menaces	Préconisations générales
- Présence de pollutions diffuses chimiques ponctuelles d'origine anthropique (déchets sauvages) - Déséquilibres quantitatifs - Fréquentation liée au canyoning, à la baignade et à l'escalade - Changement climatique (sécheresses, augmentation de la thermie du cours d'eau en été)	- Gérer, conserver voire restaurer les ripisylves, - Préserver la ressource en eau de manière qualitative et surtout quantitative - Gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques - Maintien de la continuité biologique, préserver les écosystèmes aquatiques - Sensibiliser le public à la fragilité de ce milieu - Gérer l'accueil du public

FLEUVE ET GORGES DE LA SIAGNE	
Communes	Description
Escragnolles, Saint-Vallier-de-Thiey, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Mons	- Fleuve côtier long de 44,4 km et bassin versant de 515 km² - Gorges de 400 m de profondeur qui tranchent une zone de plateaux boisés plusieurs cascades pétrifiantes (pont de Saint Jean à Saint-Vallier-de-Thiey) et arches naturelles (pont de Ponadiou à Saint-Vallier-de-Thiey), nombreuses cavités, grottes, avens.
Statuts et zonages actuels	Rivière de 1^{ère} catégorie, c'est à dire qu'elle abrite majoritairement des salmonidés
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 - Gorges de la Siagne - ZNIEFF de type I - Hautes gorges de la Siagne et de la Siagnole - forêt de Briasq et pas de la Faye - ZNIEFF de type II - Gorges de la Siagne	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
SMIAGE Maralpin, communes, propriétaires, SICASIL, Syndicat intercommunal de la Siagne et de ses affluents, OFB, Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes, gestionnaire de la centrale hydroélectrique, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	SDAGE Rhône – Méditerranée, DOCOB du site Natura 2000, APPB à la grotte au Guano (Saint-Cézaire-sur-Siagne)
Intérêt écologique	
<u>Flore :</u> - Présence du Bec de grue de Rodié (protection nationale), endémique française des Préalpes de Grasse <u>Faune :</u> - Présence de 13 espèces de chiroptères, dont la seule colonie de reproduction connue du Murin de Capaccini dans les Alpes-Maritimes. C'est la population la plus orientale de cette espèce en France. Une étude génétique a révélé que la population du bassin de la Siagne présentait des particularités propres par rapport au reste de la Provence et de la Corse et une diversité génétique plus importante. Ces spécificités génétiques démontrent la grande valeur biologique et patrimoniale de cette population relativement isolée. Sa conservation est donc essentielle. Les Gorges de la Siagne abritent la dernière colonie de reproduction connue du Rhinolophe Euryale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Présence de nombreux oiseaux inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Aigle royal, Circaète Jean-le-blanc, Hibou Grand-Duc, Busard des roseaux, Héron pourpré, Blongios nain, Aigrette garzette, Héron bihoreau gris, Martin pêcheur, Marouette ponctuée, Alouette lulu, Pipit rousseline, Fauvette pitchou, etc. - Présence du Blageon (espèce grégaire d'affinité plutôt méridionale des cours d'eau à fonds graveleux), du Barbeau méridional et de l'Anguille, espèce migratrice menacée d'extinction - Présence de l'Ecrevisse à pieds blancs - Pour les insectes, observation de l'Agrion de Mercure, l'Alexanor en limite d'aire de répartition occidentale, le Damier de la succise, la Proserpine, le Grand capricorne, la Rosalie des Alpes	
Menaces	Préconisations générales
- Déséquilibres quantitatifs et présence de pollutions diffuses chimiques d'origine anthropique - Fréquentation liée au canyoning, à la baignade et à l'escalade.	- Gérer, conserver voire restaurer les ripisylves - Préserver la ressource en eau de manière qualitative et quantitative - Gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques - Maintien de la continuité biologique, préserver les écosystèmes aquatiques - Sensibiliser le public à la fragilité de ce milieu et au risque d'incendie

FLEUVE DE LA CAGNE	
Communes	Description
Bézaudun-les-Alpes, Coursegoules, Saint-Jeannet, Vence	- Fleuve côtier long de 27,6 km et bassin versant de 95 km² - La Cagne et ses 5 affluents s'écoulent dans un relief marqué dont les pentes sont colonisées par d'épais taillis qui rendent les fonds de vallons très ombragés. Ces zones fraîches contrastent fortement avec les plateaux chauds et ensoleillés qui dominent la rivière. Localisées dans un contexte de bioclimat méditerranéen à basse altitude, il règne dans ces vallons un microclimat particulier où se retrouvent des espèces inféodées au supra-méditerranéen et au montagnard - Présence d'un réservoir biologique
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 - Préalpes de Grasse - ZNIEFF de type I - Vallée et gorges de la Cagne - Site classé des Baous	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
CASA, ONF, CD06, communes, propriétaires, OFB, SMIAGE Maralpin, Fédération de pêche des Alpes-Maritimes, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	SDAGE Rhône – Méditerranée, DOCOB du site Natura 2000, contrat de rivière de la Cagne
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> - Présence de l'habitat communautaire prioritaire « Tillaies à érables à feuilles d'obier des pentes d'éboulis calcaires (<i>Tilion platyphyllis</i>) », habitat exceptionnel en région méditerranéenne, probablement en limite Sud de son aire de répartition dans les Préalpes d'Azur - Dans la vallée de la Cagne, quasiment tous les types de chênaies vertes existant en France, ce qui est exceptionnel <u>Flore :</u> - Nombreuses espèces végétales remarquables : la Clandestine écailleuse, l'Orchis à fleurs lâches, l'Ancolie de Bertoloni, la Violette de Jordan, le Galéopsis de Reuter, endémique des Alpes-Maritimes, l'Ibérus à feuilles de lin, etc. <u>Faune :</u> - Pour la faune, observation entre autres, de la Noctule de Leisler, de la Pipistrelle commune, du Barbeau méridional, de l'Ecrevisse à pieds blancs et de l'Anguille (espèce migratrice menacée d'extinction) - En 2000, observation d'une jeune Loutre dans la Cagne, seule donnée récente sur cet animal dans les Alpes-Maritimes	
Menaces	Préconisations générales
- Déséquilibres quantitatifs, - Fréquentation en constante augmentation liée à la baignade - Problèmes de circulation sur les routes étroites - Présence de déchets - Risque d'incendie lié à l'usage récréatif du feu - Circulation motorisée dans les espaces naturels - Parasitage des brebis par le ténia, qui pourrait être lié aux excréments de chiens domestiques non vaccinés	- Gérer, conserver voire restaurer les ripisylves - Préserver la ressource en eau de manière qualitative et quantitative - Gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques - Maintien de la continuité biologique, préserver les écosystèmes aquatiques - Gérer l'accueil du public - Surveiller les activités aquatiques - Sensibiliser le public à la fragilité de ce milieu et au risque d'incendie

CLUE DE SAINT-AUBAN	
Communes	Description
Saint-Auban	- L'Estéron entaille à cet endroit précis des falaises qui peuvent atteindre jusqu'à 700 m. Ces barres rocheuses sont minées de grottes, balmes et avens colonisés par des espèces végétales remarquables - Fort intérêt paysager
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 – Estéron Lane - ZNIEFF de type I - Clue et forêt domaniale de Saint-Auban	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
Commune, SIEVI, OFB, Fédération de pêche des Alpes-Maritimes, CD06, FFME, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	SDAGE Rhône – Méditerranée
Intérêt écologique	
<u>Flore :</u> L'intérêt de ce site est essentiellement botanique avec présence d'espèces rares ou endémiques : - La Campanule blanchâtre (protection régionale) endémique française des Alpes-Maritimes à aire mondiale entièrement dans les Préalpes d'Azur - Le Myosotis des grottes (protection régionale), espèce strictement inféodée, dans les massifs de calcaire, aux dépôts sablonneux des abris sous roche ou de l'entrée des grottes aux expositions fraîches - Le Raiponce de Villars, endémique provençale en limite d'aire dans les Alpes-Maritimes italiennes localisées dans les fissures, vires, corniches des escarpements de calcaire humides et ombragés - La Ballote buissonnante (protection régionale), endémique des Alpes-Maritimes	
Menaces	Préconisations générales
- Déséquilibres qualitatifs - Fréquentation liée au canyoning, la baignade et l'escalade - Changement climatique	- Préserver les espèces végétales remarquables - Préserver la ressource en eau de manière qualitative - Gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques - Préserver les écosystèmes aquatiques - Organiser les activités (en lien avec le Pôle Nature) et surveiller les activités aquatiques - Sensibiliser le public à la fragilité de ce milieu

CLUE D'AIGLUN	
Communes	Description
Aiglun, Sallagriffon, Les Mujouls, Le Mas	- L'Estéron a formé des gorges qui dominent la rivière d'un à-pic de 200 à 400 m sur 2 km - Fort intérêt paysager
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - ZNIEFF de type I - Clue d'Aiglun	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
Communes, SIEVI, OFB, Fédération de pêche des Alpes-Maritimes, CD06, FFME, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	SDAGE Rhône – Méditerranée
Intérêt écologique	
<u>Flore :</u> L'intérêt de ce site est essentiellement botanique avec présence d'espèces rares ou endémiques : - La Campanule blanchâtre (protection régionale) endémique française des Alpes-Maritimes à aire mondiale entièrement dans les Préalpes d'Azur. - Le Raiponce de Villars, endémique provençale en limite d'aire dans les Alpes-Maritimes italiennes localisées dans les fissures, vires, corniches des escarpements de calcaire humides et ombragés - La Ballote buissonnante (protection régionale), endémique des Alpes-Maritimes	
Menaces	Préconisations générales
- Déséquilibres qualitatifs - Fréquentation liée au canyoning, à la baignade et à l'escalade - Changement climatique	- Préserver les espèces végétales remarquables - Préserver la ressource en eau de manière qualitative - Gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques - Surveiller les activités de pleine nature - Préserver les écosystèmes aquatiques - Sensibiliser le public à la fragilité de ce milieu

CLUE DE SIGALE (OU DU RIOLAN)	
Communes	Description
Aiglun, Sallagriffon, Cuébris, Sigale	- Le Riolan, affluent de l'Estéron, a profondément entaillé les plateaux pour créer des gorges remarquables - Fort intérêt paysager
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - ZNIEFF de type I - Clue du Riolan	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
Communes, SIEVI, OFB, Fédération de pêche des Alpes-Maritimes, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, CD06, FFME, etc.	SDAGE Rhône – Méditerranée
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> - Ces gorges sinueuses sont riches en biotopes rupicoles favorables à l'installation et au maintien de formations végétales riches en endémiques dont l'Orpin à odeur suave, endémique des Alpes-Maritimes et cotiennes, présent en France que dans les Alpes-Maritimes <u>Flore :</u> - L'intérêt de ce site est essentiellement botanique, où se côtoient des espèces médio-européennes thermophiles, comme la Fraxinelle, et des espèces méditerranéennes telles que la Campanule blanchâtre (endémique française des Alpes-Maritimes à aire mondiale entièrement dans les Préalpes d'Azur), ou la Ballote buissonnante (endémique des Alpes-Maritimes)	
Menaces	Préconisations générales
- Fréquentation liée au canyoning et à la baignade - Changement climatique (sécheresses, augmentation de la thermie en été) - Prolifération d'algues en été - Pollutions anthropiques	- Préserver les espèces végétales remarquables - Gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques - Préserver les écosystèmes aquatiques - Surveiller et organiser les activités aquatiques - Sensibiliser le public à la fragilité de ce milieu

CLUE DES MUJOULS	
Communes	Description
Mujouls, Gars	Fort intérêt paysager
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - ZNIEFF de type II - Clue des Mujouls et montagne de Gars	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
Communes, SIEVI, OFB, Fédération de pêche des Alpes-Maritimes, CD06, FFME, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	SDAGE Rhône – Méditerranée, label « Sites Rivière Sauvage » de l'Estéron
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> Grand intérêt au niveau des habitats présents dans cette clue : - Tufs à Capillaire de Montpellier et Angélique, falaises calcaires liguro-apennines du <i>Saxifragion lingulatae</i> <u>Flore :</u> - Présence de la Scolopendre officinale (protection régionale) <u>Faune :</u> - Présence de l'Ecrevisse à pattes blanches	
Menaces	Préconisations générales
Fréquentation liée au canyoning	- Préserver les habitats naturels remarquables - Gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques - Préserver les écosystèmes aquatiques - Surveiller et organiser les activités aquatiques - Sensibiliser le public à la fragilité de ce milieu

MONT VIAL	
Communes	Description
Revest-les-Roches, Tourette-du-Château, Toudon, Bonson	- Point de vue extraordinaire sur la côte et les chaînes alpines, belvédère sur l'ensemble de la haute chaîne - Sommet de 1550 m clairement identifiable depuis le littoral
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur Site Natura 2000 - Gorges de la Vésubie et du Var – Mont Vial – Mont Férian - ZNIEFF de type I - Mont Vial – Mont Brune - le Gourdan	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
Métropole Nice Côte d'Azur, communes, propriétaires, ONF, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	DOCOB du site Natura 2000
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> Le Mont Vial est caractérisé par des forêts profondes où se rencontrent plusieurs essences forestières feuillues ou résineuses. Présence d'habitats d'intérêt communautaire : - Junipéraies à Genévrier rouge, - Des yeuseraies : matures à Epipactis à petites feuilles, calcicoles supraméditerranéennes à Buis, à Frêne à fleurs, chênaies pubescentes à Gesce à larges feuilles, à Genévrier de Phénicie des falaises continentales - Buxaies supraméditerranéennes - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso- Sédion albi (prioritaire) - Eboulis calcaires mésoméditerranéens et supraméditerranéens à éléments moyens, du Midi, - Encorbellements des falaises calcaires du Sud-Est - Falaises calcaires supraméditerranéennes à subalpines du Sud-Est <u>Flore :</u> Intérêt botanique fort notamment par le nombre d'endémique que ce site abrite : - Sabline cendrée, endémique de Haute-Provence en limite d'aire dans les Alpes-Maritimes, - Centaurée couchée d'Emile (protection régionale) endémique des Alpes-Maritimes très localisée - Aspérule à feuilles par six, endémique des Alpes cottiennes et maritimes présente en France uniquement dans les Alpes-Maritimes - Orchis de Spitzel - Orpin à odeur suave endémique des Alpes-Maritimes et cottiennes - Primevère marginée, endémique sudalpine- ligure <u>Faune :</u> - Mammifères : présence du chamois, de la Genette - Oiseaux : Aigle royal, Epervier d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc - Amphibien : Spélerpès de Strinati - Coléoptère endémique : <i>Laemostenus alpinus</i>	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux - Fréquentation importante (bivouac)	- Préserver les espèces floristiques endémiques et les habitats remarquables - Maintenir les milieux ouverts - Sensibiliser le public à la fragilité de la biodiversité de ce site et au risque d'incendies

GROTTE AU GUANO	
Communes	Description
Saint-Cézaire-sur-Siagne	- Grotte située à flanc de falaise - Site majeur à très fort enjeu pour les chiroptères. La grotte qui fonctionne en réseau avec deux autres à Montauroux et Mons, permettant le bon déroulement du cycle biologique des chiroptères
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 - Gorges de la Siagne - ZNIEFF de type I - Hautes gorges de la Siagne et de la Siagnole - forêt de Briasq et pas de la Faye - ZNIEFF de type II - Gorges de la Siagne - APPB Grotte au Guano	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
SMIAGE Maralpin, Commune, propriétaire, GCP, CDS 06, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	DOCOB du site Natura 2000, APPB - Grotte au Guano
Intérêt écologique	

Faune :

Site d'intérêt majeur pour les chiroptères (importance nationale), étant en relation avec 2 autres grottes en périphérie du territoire du Parc (grotte aux Peintures et aven de Montauroux). Ces trois grottes jouent un rôle spécifique dans le cycle de reproduction des chiroptères.

- La Grotte au Guano est le seul gîte de mise bas connu pour le Petit Murin dans les Alpes- Maritime
- En été, elle accueille également le Minioptère de Schreibers – 1500 individus et le Murin de Capaccini – 180 individus pour la mise bas et l'élevage des jeunes
- Ont aussi été observés le Grand rhinolophe et le Rhinolophe euryale (un des derniers sites de reproduction des Alpes-Maritimes)

Menaces	Préconisations générales
Fréquentation liée à la pratique de la spéléologie et à l'utilisation de l'entrée de la grotte comme site de bivouac (dérangements et feux)	- Suivre les colonies de chauves-souris - Encadrer et/ou limiter l'accès à cette grotte - Sensibiliser le public à la fragilité de ce milieu et des chiroptères

ADRET, UBAC ET FORET DOMANIALE DU CHEIRON	
Communes	Description
Aiglun, La Roque-en-Provence, Conségudes, Coursegoules, Gréolières	- La cime du Cheiron culmine à 1778 m, point culminant des Préalpes d'Azur - Forte opposition entre l'adret et l'ubac, résultant en des milieux très diversifiés et contrastés - Pâturages et karsts d'altitude dans un contexte de montagne méditerranéenne
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 - Préalpes de Grasse - ZNIEFF de type I Montagne du Cheiron - Réserve Biologique Mixte du Cheiron	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
CASA, ONF, éleveurs, communes, propriétaires, CERPAM, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	DOCOB du site Natura 2000, Plan de gestion de la RBD du Cheiron, MAEC, Contrats Natura 2000, Convention pluriannuelle de pâturage
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> - Présence d'une vieille forêt mûre de hêtre, chênaie pubescente mûre (avec très vieux sujets), sapinière <u>Flore :</u> - Espèces remarquables : Ancolie de Bertoloni, Campanule blanchâtre (micro-endémique stricte de la vallée de l'Estéron), Cyste d'Ardoine (endémique des Alpes-Maritimes), Pivoine officinale, Sabline cendrée (endémique des Préalpes calcaires de Grasse et de Castellane) - Présence de la buxbaumie verte, petite mousse protégée et rare, caractéristique des forêts mûres <u>Faune :</u> <u>Reptiles :</u> Vipère d'Orsini, espèce rare uniquement présente en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et très localisée <u>Mammifères :</u> le Lynx qui fait des incursions irrégulières dans le massif du Cheiron, Cerf élaphe, Chamois, Chevreuil, Marmottes <u>Lépidoptères :</u> Alexanor, Azuré du serpolet, Damier de la succise, Diane, Laineuse du prunellier, Semi-apollon, Sphinx de l'épilobe, Isabelle de France <u>Orthoptères :</u> Criquet hérisson, Magicienne dentelée <u>Coléoptères :</u> Rosalie des Alpes <u>Tétras-lyre :</u> présence historique d'une population en limite Sud son aire de répartition dans l'arc alpin. L'espèce occupait un milieu très différent de l'habitat montagnard habituel fréquentant ainsi des milieux de l'étage supra-méditerranéen. L'espèce n'a plus été contactée depuis plusieurs années et la population ne s'est pas maintenue	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux - Développement des activités de pleine nature en été comme en hiver qui entraînent un dérangement de nombreuses espèces - Dépérissement des peuplements forestiers en lien avec le changement climatique	- Préserver les richesses patrimoniales - Maintenir l'activité agro-pastorale extensive - Maintien des forêts mûres - Limiter le dérangement des espèces - Sensibiliser le public à l'exceptionnelle biodiversité du site

PLAINE DE CAILLE	
Communes	Description
Caille	- Vaste poljé de 413 ha à une altitude de 1100 – 1200 m dont l'exutoire est l'embut - Un exemple type des paysages agro-pastoraux des Préalpes d'Azur : plan couvert de prairies mésophiles à hygrophiles ceinturée de montagnes - Terre agricole à forte valeur paysagère - Zone humide remarquable
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 – Haut-Estéron et Lane - ZNIEFF de type I - Plaine de Caille	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
Commune, propriétaires, agriculteurs, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> Végétation herbacée de prairie de fauche, cette plaine constitue un biotope particulier créé et maintenu en l'état par les pratiques agricoles. Ce type de milieu, rare dans le département, est de plus en voie de régression <u>Flore :</u> - Présence de la Serratule à feuilles de chanvre d'eau <u>Faune :</u> <u>Avifaune :</u> présence du Tarier pâtre, du Tarier des prés, du Traquet motteux, de la Pie-grièche écorcheur, de l'Alouette lulu ou de l'Alouette des champs, etc.	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux, recolonisation par le Pin sylvestre - Abandon ou modification des activités agricoles traditionnelles - Modification du régime hydrologique de cette plaine - Fréquentation en constante augmentation, en lien notamment avec la tenue d'événements sportifs de grande ampleur - Circulation motorisée dans les espaces naturels	- Le maintien des pratiques traditionnelles est essentiel notamment la fauche pour le maintien de la Serratule à feuilles de chanvre d'eau - Maintien des prairies humides

Dossier des annexes du rapport de charte

ANNEXE II – Carte + fiches d'identité des espaces naturels prioritaires

COL DE LA FAYE ET DU FERRIER	
Communes	Description
Saint-Vallier-de-Thiey	- Altitude comprise entre 780 et 1027 m - Karst dolomitisé - Intérêt paysager
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 - Préalpes de Grasse - ZNIEFF de type I - Hautes gorges de la Siagne et de la Siagnole - forêt de Briasq et pas de la Faye	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
CASA, ONF, éleveurs, commune, propriétaires, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	DOCOB du site Natura 2000
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> Présence d'habitats d'intérêt communautaire : - Les « matorrals à genévrier oxycèdre » du Pas de la Faye sont d'un intérêt majeur en raison de la présence d'une population importante de l'Erodium de Rodié et de remarquables sujets âgés - Habitat prioritaire : « communautés méditerranéennes annuelles sur sols superficiels (<i>Thero-Brachypodium distachyae</i>) » qui abrite également des stations d'Erodium de Rodié <u>Flore :</u> Intérêt particulier liée à la présence de l'Erodium de Rodié sur la crête de Rocca Dura, endémique française des Préalpes de Grasse. Le Pas de la Faye abrite la grande majorité des populations mondiales d'<i>Erodium rodiei</i> (une autre station est située dans les falaises des Gorges de la Siagne)	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux (recolonisation par le Pin sylvestre) - Fréquentation en constante augmentation, liée notamment aux activités d'escalade et à l'organisation de soirées festives - Stationnement sur végétation - Présence de déchets sauvages - Risque incendie	- Préserver le patrimoine naturel remarquable - Maintenir l'activité pastorale extensive - Sensibiliser le public à l'exceptionnelle biodiversité de ce plateau et au risque d'incendie - Gérer l'accueil du public - Protéger les stations d'Erodium de Rodié

BAOU DE SAINT-JEANNET	
Communes	Description
Saint-Jeannet	- Baou est issu d'un mot provençal (baus) qui signifie "sommets rocheux à pic" - Parmi les 4 baous de la région vençoise (avec ceux de La Gaude, des Noirs, des Blancs), celui de Saint-Jeannet est le plus remarquable par l'ampleur exceptionnelle de ses faces (de 300 m à 350 m de dénivelée) et la qualité de sa roche - Cette ligne de falaises est l'interface entre le plateau du Col de Vence-Saint Barnabé, zone d'élevage relativement déserte, et le littoral azuréen, densément peuplé. - Intérêt paysager avec un remarquable point de vue au sommet de ce Baou. De plus, le profil de ce rocher de 802 mètres d'altitude est visible depuis de nombreux sites du littoral et il constitue un repère visuel dans le paysage de la Côte d'Azur
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 - Préalpes de Grasse - ZNIEFF de type I - Baou de Saint-Jeannet - Site classé des Baous	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
CASA, ONF, éleveurs, communes, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	DOCOB du site Natura 2000
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> Présence d'habitats d'intérêt communautaires : - Prioritaire : « Pelouses calcaires karstiques à valériane tubéreuse (<i>Valerianion tuberosae</i>) » « Matorrals à Genévrier de Phénicie » qui abrite des espèces d'intérêt patrimonial « Falaises calcaires ibéro-méditerranéennes (<i>Asplenion glandulosi</i>) » qui atteint ici la limite occidentale de son aire de répartition <u>Flore :</u> - Flore riche au caractère méditerranéen marqué : Nivéole de Nice (endémique des A-M, ici en limite occidentale de son aire de répartition, rare et en déclin dans le département en raison de l'urbanisation), <i>Mannia triandra</i> (hépatique rarissime, 4 localités confirmées en France dont 2 dans les A-M), Ophrys de Bertoloni, Chou de montagne, Dauphinelle découpée - Chêne pubescent pluri-séculaire au Baou de la Gaude classé parmi les « Arbres remarquables » de France	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux - Fréquentation en constante augmentation liée à l'escalade (site d'escalade très réputé), à la randonnée (magnifique point de vue au sommet du Baou facile d'accès) et à la pratique du bivouac - Risque d'incendie lié à l'usage récréatif du feu sur les zones de bivouac	- Préserver le patrimoine floristique du site - Maintenir l'activité agro-pastorale extensive - Sensibiliser le public à l'exceptionnelle biodiversité de ce site et au risque d'incendie

VALLONS OBSCURS EN RIVE DROITE DU VAR

Communes	Description
Carros	Vallons humides, ombragés, très étroits qui abritent une végétation à affinité subtropicale humide (fougères) qui co-habitent avec des espèces montagnardes en situation abyssale
Statuts et zonages actuels	- Les fonds des vallons sont surcreusés en canyons étroits et profonds où règnent des conditions climatiques particulières (microclimat caractérisé par une forte hygrométrie et des températures relativement basses) - Intérêt écologique, paysager et géomorphologique
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - APPB Vallons obscurs de Carros	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
Commune, propriétaires, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	SDAGE Rhône – Méditerranée, SAGE - Nappe et basse vallée du Var
Intérêt écologique	

Flore :

- Présence de flore patrimoniale : Laïche de Griollet (espèce relictuelle du Tertiaire, présente en France en Corse, dans les Alpes-Maritimes et le Var), Laïche d'Hyères, Scolopendre officinale, Polystic à dents sétacées (protections régionale et départementale) Ptéris de Crête (espèce pantropicale), Consoude bulbeuse

Menaces	Préconisations générales
- Embossaillement - Pression foncière - Décharges sauvages - Comblement	- Préserver le patrimoine floristique du site - Préserver les forêts galeries dominant les vallons - Sensibiliser la commune et les habitants à la fragilité et à l'originalité de ces milieux

COL DE LA LEQUE ET CLOS DE DOUORT	
Communes	Description
Saint-Vallier-de-Thiey, Saint-Cézaire-sur-Siagne	Terrains calcaires dolomitiques marneux sur lesquels se développe une végétation appartenant à l'étage collinéen de type subméditerranéen
Statuts et zonages actuels - Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 - Gorges de la Siagne - ZNIEFF de type II - Col de la Lèque - Plateau de Saint-Vallier-de-Thiey	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
SMIAGE Maralpin, éleveurs, commune, propriétaires, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	DOCOB du site Natura 2000
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> - Présence de l'habitat d'intérêt communautaire « Landes en coussinets à Genêt de Villars (<i>Geniston lobeli</i>) » <u>Flore :</u> - Une des 3 stations connues dans les Alpes-Maritimes du Genêt de Villars (toutes ces stations sont localisées dans les Préalpes d'Azur) - Présence de <i>Riccia crustata</i> (hépatique rare en France seulement connue du Sud-Ouest des Alpes-Maritimes), de l'Orchis odorant, de la Trigonelle à nombreuses cornes, de <i>Mannia triandra</i> <u>Faune :</u> - Ce secteur est un habitat potentiel de la Vipère d'Orsini	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux - Dépôts sauvages au col de la Lèque (gravats, déchets verts, etc.) - Abandon des pratiques pastorales en lien avec la fermeture des milieux et la difficulté de protéger les troupeaux face à la prédation	- Préserver l'intérêt floristique de ce site - Gestion sylvo-pastorale traditionnelle

MASSIF DE L'AUDIBERGUE	
Communes	Description
Caille, Andon, Escagnolles	Massif de calcaires jurassiques perforés de cavités (gouffres, avens) qui en ont fait un haut lieu de la spéléologie (certaines cavités réputées)
Statuts et zonages actuels	Plateaux qui constituent des espaces pastoraux, sous-trame de milieux ouverts xériques
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - ZNIEFF de type I – Crêtes de l'Audibergue et du Thiey - ZNIEFF de type II - Montagne de l'Audibergue - Site Natura 2000 – Préalpes de Grasse - Site Natura 2000 – Haut-Estéron Lane	- Les crêtes offrent des contrastes importants : oppose le flanc méridional, abrupt et désertique, à l'ubac couvert d'une superbe forêt de conifères - Espaces de végétation rase sur les crêtes - Ressource stratégique en eau souterraine (karst) - Intérêt paysager avec point de vue sur les gorges de la Siagne et le Mercantour - Station de l'Audibergue - la Moulière
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
Communes, propriétaires, CDS 06, CASA, SMGA, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	MAEC, convention pluriannuelle de pâturage, DOCOB du site Natura 2000
Intérêt écologique	
<u>Flore :</u> - Flore d'affinités méditerranéennes ou montagnardes sur sol calcaire, présence de la Pivoine officinale <u>Faune :</u> - Présence de la vipère d'Orsini, espèce rare uniquement présente en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et très localisée - Présence de coléoptères troglobies (adaptés à la vie cavernicole) dont <i>Isereus colasi</i>, endémique strict du massif de l'Audibergue - Avifaune notable : l'Alouette lulu, l'Alouette des champs, le Bruant ortolan, le Monticole des roches, etc. - Apollon	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux (recolonisation par le Pin sylvestre) - Développement des activités de pleine nature	- Maintenir une activité pastorale extensive - Sensibiliser le public à l'exceptionnelle biodiversité du site

MASSIF DU THIEY	
Communes	Description
Escragnolles, Saint-Vallier-de-Thiey, Andon	- Massif calcaire marqué par des structures karstique (avens, dolines, etc.) - Intérêt paysager : vue 360° depuis le sommet (belvédère à 1553 mètres d'altitude) sur le plateau de Calern, la méditerranée et le Mercantour - Activité pastorale
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Site Natura 2000 – Préalpes de Grasse - ZNIEFF de type I – Crêtes de l'Audibergue et du Thiey - ZNIEFF de type II – Montagne de l'Audibergue	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
Communes, propriétaires, CASA, ONF, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	DOCOB du site Natura 2000, MAEC, conventions pluriannuelles de pâturage
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> - Des milieux ouverts et semi-ouverts constitués de pelouses calcicoles et prairies de pâturages naturels, ainsi que de zones de garrigues et maquis - Des milieux forestiers, notamment le bois de Thiey qui est une forêt ancienne - Zone humide d'intérêt au niveau du vallon de Thiey, abritant des espèces aux mœurs plus fraîche <u>Flore :</u> - Lys de Pomponne, Orchys pyramidale, Margueritte de Burnat <u>Faune :</u> <u>Reptiles :</u> Présence de la Vipère d'Orsini (espèce rare uniquement présente en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et très localisée) et du Lézard à deux raies <u>Amphibiens :</u> Salamandre tachetée (espèce protégée, en régression en France) <u>Avifaune notable :</u> l'Alouette lulu, Monticole de roches, Vautour fauve, Engoulevent d'Europe <u>Insectes :</u> présence de la Rosalie des Alpes et du Pique-prune (deux espèces de forêts anciennes) et pour les papillons, de l'Apollon et de la Diane	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux (recolonisation par le Pin sylvestre) - Développement des activités de pleine nature - Circulation motorisée dans les espaces naturels	- Maintenir une activité pastorale extensive - Sensibiliser le public à l'exceptionnelle biodiversité du site

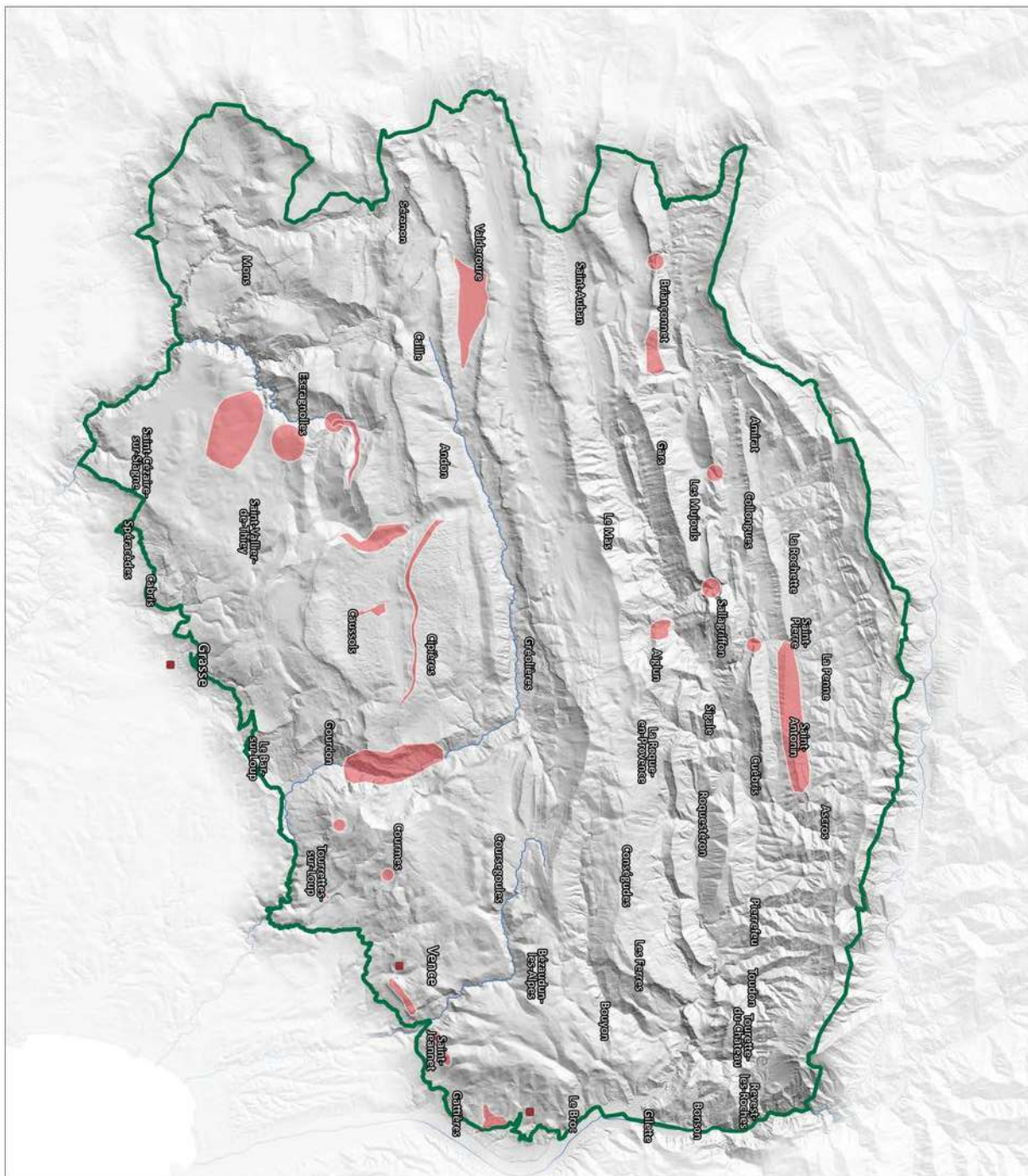
Dossier des annexes du rapport de charte

ANNEXE II – Carte + fiches d'identité des espaces naturels prioritaires

MONTAGNE DU MALAY	
Communes	Description
Mons	Massif principalement constitué de roches sédimentaires du Miocène (calcaire et calcaire marneux), présentant de nombreux avens et dont les crêtes culminent à 1424 mètres
Statuts et zonages actuels	- Camp militaire de Canjuers, créé dans les années 1970 sur 35 000 ha, plus grand champ de tir d'Europe occidentale - Activités pastorales (bovin et ovin) - Mosaïque de milieux avec des boisements et des milieux de landes et pelouses calcaires et cavités
- Site Natura 2000 – Montagne du Malay - ZNIEFF de type I – Crêtes du Malay - ZNIEFF de type II – Canjuers 2	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
Camp militaire de Canjuers, ONF, CEN PACA, Muséum de Toulon, CBN Med, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	DOCOB du site Natura 2000, conventions de gestion des espaces naturels du camp militaire (ONF, CEN PACA, Muséum de Toulon, CBNMed)
Intérêt écologique	
<u>Habitats :</u> - Présence de Hêtraie et Hêtraie-Sapinière, ainsi que les espèces associées - Milieux humides d'intérêt communautaire (mares, prairies humides semi-naturelles à hautes herbes) - Milieux rocheux d'intérêt communautaire - Milieux de pelouses : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyssa-Sedion albi</i>, Pelouses maigres de fauche de basse altitude <u>Flore :</u> - Présence de la Pivoine officinale <u>Faune :</u> - Présence de la seule station varoise de Vipère d'Orsini (espèce rare uniquement présente en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et très localisée) - Très grand intérêt du site pour les chiroptères : Petit Murin, Minioptères de Schreibers, Murin de Capaccini, Petit rhinolophe, etc.) - Présence du Pique-prune - Présence d'un mollusque très rare, la Vallonie des marais (en déclin en France et très localisée, rencontrée exclusivement dans les milieux humides sur substrat calcaire)	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux (colonisation du Pin sylvestre) - Surpâturage - Activité militaire - Risque d'incendie	- Maintenir des activités pastorales extensives - Poursuivre la sensibilisation et les partenariats de gestion avec le camp militaire de Canjuers

MONT LACHENS	
Communes	Description
Mons, Séranon	- Plus haute montagne du département du Var, culminant à 1715 mètres d'altitude, lui valant le surnom de « toit du Var » - Au sommet, panorama à 360° sur la Sainte-Baume et Mont Faron au sud-ouest, le Mercantour et l'Argentera au nord-est, la Méditerranée au sud - Parcours pastoral - Massif boisé avec pelouses sommitales et pelouses calcaires 2 pylônes de télécommunication au sommet et les vestiges d'une ancienne station de ski (fermée dans les années 1970) - Activités de pleine nature : observations naturalistes, vol libre (deltaplane, parapente), VTT
Statuts et zonages actuels	
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - ZNIEFF de type I – Montagne de Lachens 2 - ZNIEFF de type II – Montagne de Lachens 2 - ENS du CD83 - Lachens	
Acteurs concernés	Outils de gestion existants
CD83, communes, propriétaires, éleveurs, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, etc.	Plan de gestion de l'ENS
Intérêt écologique	
<u>Flore :</u> - Présence d'espèces végétales patrimoniales comme la Dryoptéride submontagnard ou la Margerite de Burnat, la gagée de Burnat <u>Faune :</u> - Présence d'oiseaux remarquables : aigle royal, alouette lulu, bruants fou et ortolan, monticole de roche, vautour fauve, Pie-grièche écorcheur, Traquet motteux, etc. - Grand intérêt pour les lépidoptères : présence de l'Apollon, le Semi-apollon, l'Azuré du serpolet, le Moiré provençal (espèce rare évaluée vulnérable sur la liste rouge de PACA et retenue dans le PRA papillons de jour et zygènes), l'Azuré de la Basasse (espèce rare par le passé, indicatrice du changement climatique) - Mammifères : présence de la Martre des pins	
Menaces	Préconisations générales
- Fermeture des milieux (colonisation du Pin sylvestre) - Pastoralisme intensif - Fréquentation du site pour les activités de pleine nature (parapente, randonnée) et soirées festives, liée à la facilité d'accès en voiture	- Maintenir des activités pastorales extensives - Sensibiliser le public à l'exceptionnelle biodiversité de ce site

ANNEXE 12a - Carte des secteurs pour une mise potentielle en protection



Parc naturel régional du Luberon - SIT des PNR Sud - <https://geo.pnrsud.fr>



Mise en protection du patrimoine naturel

Légende

-  Secteur identifié
 Périmètre d'étude du Parc 2027-2042



ANNEXE 12b – Secteur identifiés pour une potentielle mise en protection du patrimoine naturel

Listes des secteurs identifiés

La nouvelle Charte du Parc se fixe comme objectif une meilleure protection de son patrimoine naturel (biodiversité, géologie, eau, etc.), en renforçant ses outils de protection existants ou en créant de nouveaux espaces de protection. L'identification de secteurs pertinents s'est basée sur une analyse croisée des enjeux (écologiques, géologiques, etc.) et de l'état des pressions actuelles et futures sur le patrimoine naturel. L'analyse a été alimentée d'expertises scientifiques et de données cartographiques. Les secteurs pré-identifiés ont été discutés avec les élus des communes du périmètre d'étude lors de 3 demi-journées de concertation, complétées par des échanges en bilatérales avec les élus des communes concernées.

In fine, 19 secteurs ont été retenus comme nécessitant une meilleure protection de leur patrimoine naturel. Le type de protection (contractuelle, réglementaire, maîtrise d'usage ou foncière, etc.) n'ont pas été arrêtés et devront faire l'objet d'étude de faisabilité lors de la nouvelle Charte.

- Crête de Sauma Longa - Clues de l'Estéron (clues de Saint-Auban, des Mujouls, d'Aiglun, de Sigale) - Vieille hêtraie de Briançonnet - Cascade du Végay - Plaine de Caille - Falaises du plateau de Calern - Hêtraie du vallon de Nans ; - Secteur entre embut et claps de Caussols - Vallons obscurs de Gattières	- Vallon de Thiey - Domaine des sources de la Siagne - Gorges du Loup - Domaine du Caire - Baous de Vence - Baou de Saint-Jeannet - Domaine des Courmettes - Col de la Lèque - Pas de la Faye - Lauves de Tournettes-sur-Loup
---	--

97

Intérêts des secteurs pour une mise en protection

Pour chacun des secteurs, les enjeux principaux relatifs au patrimoine naturels et les niveaux de pressions s'exerçant ont été analysés et synthétisés dans le tableau ci-après

Dossier des annexes du rapport de charte

ANNEXE 12 – Carte + secteurs identifiés pour une potentielle mise en protection du patrimoine naturel

Site	Communes concernées	Enjeux patrimoine naturel	Menaces	Espèces / habitats	Protection existante
Crête de Sauma Longa	Cuebris, Saint-Antonin	Biodiversité (forêt profonde et peu perturbée par les activités humaines)	Risques climatiques (déperissement des forêts) Limiter l'exploitation forestière	<u>Habitats</u> : forêt ancienne (faune et flore associée)	Non
Clues de l'Estéron (clues de Saint-Auban, des Mujouls, d'Aiglun, de Sigale)	Aiglun, le Mas, les Mujouls, Sallagriffon, Briançonnet, Saint-Auban, Gars, les Mujouls, Cuebris, Sigale	Géologie (formations calcaires spectaculaires) Biodiversité (milieux et espèces de falaise, écosystème aquatique) Paysage	Fréquentation dont les activités récréatives (canyoning) Risques climatiques et événements extrêmes	<u>Flore</u> : Campanule blanchâtre, Raiponce de Villars, Ballotte buissonnante, Myosotis des grottes, Scolopendre officinale, Fraxinelle, Orpin à odeur suave <u>Faune</u> : oiseaux nicheurs des falaises, chauves-souris <u>Habitats</u> : tufs à Capillaire de Montpellier et Angélique, falaises calcaires	Non
Vieille hêtraie de Briançonnet	Briançonnet	Biodiversité (hêtraies et forêts anciennes et faune associée)	Risques climatiques (déperissement des forêts) Limiter l'exploitation forestière	<u>Habitats</u> : hêtraies (milieu rare, support de biodiversité, vulnérable au changement climatique) et forêt ancienne	Non
Cascade du Végay	Aiglun	Ressource en eau (source pour l'alimentation en eau potable et apport pour l'Estéron) Biodiversité (écosystème aquatique) Paysage	Risques climatiques et événements extrêmes (déséquilibres quantitatifs)		Non

Plaine de Caille	Caille, Seranon	Biodiversité (végétation de milieux ouverts liée à l'activité agricole, zone humide) Paysage	Fermeture des milieux Abandon des pratiques agricoles traditionnelles Modification du régime hydrographique	<u>Flore</u> : Serratule à feuilles de chanvre <u>Faune</u> : Traquet pâtre, Traquet tarier, Pie-grièche écorcheur, Alouette des champs	Site Natura 2000 Haut-Estéron Lane en création
Falaises du plateau de Calern	Caussols	Biodiversité (milieux et espèces de falaise)	Fréquentation dont les activités récréatives (escalade)	<u>Faune</u> : Monticole bleu, Faucon kobez, Crave à bec rouge	Site Natura 2000 Préalpes de Grasse
Hêtraie du vallon de Nans	Caussols	Biodiversité (hêtraies et forêts anciennes et faune associée)	Risques climatiques (dépérissement des forêts) Limiter l'exploitation forestière	<u>Habitats</u> : hêtraies (milieu rare, support de biodiversité, vulnérable au changement climatique) et forêt ancienne, zone humide <u>Faune</u> : Chouette hulotte, Pic noir, Engoulevent d'Europe, Diane, Azuré du Serpolet	Site Natura 2000 Préalpes de Grasse
Secteur entre embut et claps de Caussols	Caussols	Biodiversité	Fréquentation	<u>Flore</u> : orchidées rares <u>Faune</u> : Vautour fauve, Lézard vert, Azuré du serpolet, Pie-grièche écorcheur	Site Natura 2000 Préalpes de Grasse
Vallons obscurs de Gattières	Gattières, Carros	Biodiversité (végétation spécifique de falaises humides et cours d'eau) Géologie (canyons et ravins creusés dans le poudingue)	Fréquentation Risques d'éboulement (Relativement préservés de l'urbanisation)	<u>Flore</u> : fougères protégées <u>Faune</u> : chauves-souris, rapaces	Non

Dossier des annexes du rapport de charte

ANNEXE 12 – Carte + secteurs identifiés pour une potentielle mise en protection du patrimoine naturel

Vallon de Thiey	Saint-Vallier-de-Thiey, Escragnolles	Biodiversité (végétation spécifique des milieux humides) Paysage	Fréquentation Risques climatiques (déperissement des forêts)		Sites Natura 2000 Gorges de la Siagne et Préalpes de Grasse
Domaine des sources de la Siagne	Saint-Vallier-de-Thiey, Escragnolles	Biodiversité (mosaïque de milieux avec zones humides, prairies, forêts et des vieux arbres favorables à la biodiversité) Ressource en eau (sources de la Siagne, alimentation en eau potable)	Projet d'ouverture du site au public Fermeture des milieux		Site Natura 2000 Gorges de la Siagne
Gorges du Loup	Cipières, Courmes, Gourdon, Tournettes-sur-loup	Biodiversité (milieux et espèces de falaise, écosystème aquatique) Paysage	Fréquentation dont les activités récréatives (baignade, promenade, escalade, canyoning) Pollutions diffuses chimiques ponctuelles (déchets sauvages)	<u>Faune</u> : Chauves-souris (grand et petit rhinolophe), blageon, aigle royal <u>Flore</u> : Scolopendre, Violette de Jordan, Lavatère maritime	Sites Natura 2000 Préalpes de Grasse et Rivière et Gorges du Loup
Domaine du Caire	Tournettes-sur-Loup	Biodiversité (mosaïque de milieux, forêts, présence d'une source)	Fermeture des milieux Maintenir une activité agro-pastorale extensive Fréquentation		Site Natura 2000 Préalpes de Grasse
Baous de Vence	Vence	Biodiversité (milieux et espèces de falaise)	Fréquentation dont les activités récréatives (escalade,	<u>Flore</u> : Nivéole de Nice, <i>Mannia trianda</i> (hépatique),	Site Natura 2000 Préalpes de Grasse

			bivouac, circulation motorisée, usage du feu)	orchidées, Lavatère maritime <u>Habitat</u> : habitat d'intérêt communautaire falaises calcaires ibéro-méditerranéennes	
Baous de Saint-Jeannet et de la Gaude	Saint-Jeannet	Biodiversité (milieux et espèces de falaise)	Fréquentation dont les activités récréatives (escalade, bivouac, usage du feu)	<u>Flore</u> : Nivéole de Nice, <i>Mannia triandra</i> (hépatique), orchidées, Lavatère maritime <u>Habitat</u> : habitat d'intérêt communautaire falaises calcaires ibéro-méditerranéennes	Site Natura 2000 Préalpes de Grasse
Domaine des Courmettes	Tourrettes-sur-Loup	Biodiversité (mosaïque de milieux, vieilles forêts mûres, zones humides)	Fermeture des milieux Maintenir une activité agro-pastorale extensive Fréquentation	<u>Habitats</u> : 6 mares temporaires, forêt ancienne de chênes verts, vieille hêtraie <u>Flore</u> : Ancolie de Bertoloni, orchidées, Primevère marginée, Genêt de Villars <u>Faune</u> : Rosalie des Alpes, Grenouille agile, Damier de la Succise	Site Natura 2000 Préalpes de Grasse
Col de la Lègue	Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery	Biodiversité (grande richesse floristique)	Fermeture des milieux	<u>Flore</u> : Genêt de Villars, <i>Riccia crustata</i> (hépatique), orchidées, <i>Mannia triandra</i> (hépatique) <u>Habitats</u> : habitats d'intérêt communautaire	Non

Dossier des annexes du rapport de charte

ANNEXE 12 – Carte + secteurs identifiés pour une potentielle mise en protection du patrimoine naturel

Pas de la Faye	Saint-Vallier-de-Thiey	Biodiversité (milieux de matorrals et garigues, flore endémique)	Fréquentation Projet d'ouverture de voies d'escalade	<u>Flore</u> : Erodium de Rodié, Lys de pompone	Sites Natura 2000 Gorges de la Siagne et Préalpes de Grasse
Lauves de Tourrettes-sur-Loup	Tourrettes-sur-Loup	Géologie (les Lauves sont des dépôts sédimentaires avec de nombreux fossiles) Biodiversité (mares cupulaires dans les Lauves qui accueillent une biodiversité spécifique) Paysage	Fréquentation (piétinement hors de sentiers, chiens non tenus en laisse, etc.)	<u>Habitats</u> : pelouses sèches méditerranéennes <u>Flore</u> : orchidées comme l'Orchis à odeur de vanille, Nigelle de Damas <u>Faune</u> : Lézard ocellé, Aurore, Seps strié	Non

ANNEXE 13 – Note stratégique sur l'état d'avancement et les perspectives de la Trame verte et bleue

État d'avancement et perspectives d'une Trame verte et bleue à l'échelle du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Contexte et objet de la note

Dans le cadre de la révision de sa Charte, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR PA) est amené à présenter la Trame verte et bleue (TVB) à l'échelle de son périmètre de révision. La TVB est un outil qui contribue, en préservant et en restaurant les continuités écologiques, à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au maintien des services rendus par les écosystèmes. Elle constitue un levier majeur pour l'accompagnement des politiques d'aménagement du territoire.

Dans sa Charte 2012-2027, le PNR s'engageait, conformément à la réglementation, à contribuer à la TVB régionale. Il a fait le choix de ne pas engager une démarche autonome de réalisation de sa TVB, mais de s'appuyer prioritairement sur les travaux conduits par les intercommunalités de son territoire, selon les délimitations des Schémas de Cohérence Territorial (SCOT). Ce choix répondait à un double objectif : limiter les coûts d'ingénierie et fonder la future TVB du Parc sur des documents déjà débattus et validés politiquement par les élus locaux, étant donné que la TVB constitue avant tout un outil d'aide à la décision et de mise en cohérence des politiques publiques.

Toutefois, l'ensemble des intercommunalités du périmètre d'étude n'a pas pu finaliser sa TVB dans les délais de la révision de la Charte. Si certaines ont validé politiquement leurs documents, d'autres sont encore au stade de l'identification technique des continuités écologiques. Aussi, le recollement des données intercommunales n'a pas pu être réalisé. En outre, une étude menée dans le cadre de la révision de la Charte a montré que les méthodologies employées par les EPCI sont insuffisamment compatibles entre elles pour permettre de faire une TVB cohérente à partir de celles-ci.

Pour autant, malgré l'absence de TVB à l'échelle du PNR, les fondations techniques existent, portées par les démarches intercommunales et par les projets en cours ou à venir, notamment le projet inter-parcs sur les trames pastorales. La présente note vise ainsi à présenter l'état d'avancement de ces travaux, à expliquer la méthode envisagée et à préciser la temporalité et les perspectives de construction de la TVB du PNR des Préalpes d'Azur.

1. La Trame verte et bleue : cadre conceptuel et rôle d'un Parc naturel régional

La Trame verte et bleue repose sur la notion de continuités écologiques, définies comme l'ensemble des espaces et des connexions permettant aux espèces animales et végétales d'accomplir tout ou partie de leur cycle de vie, de se déplacer et de s'adapter aux évolutions de leur environnement. Ces continuités s'organisent autour de deux composantes principales : les réservoirs de biodiversité, espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, et les corridors écologiques, qui assurent les connexions fonctionnelles entre ces réservoirs.

La Trame verte et bleue ne correspond pas à un simple assemblage de ces continuités. Elle résulte d'un travail d'analyse scientifique et technique mais également de choix politiques opérés en concertation avec les acteurs du territoire. Selon les enjeux identifiés, écologiques comme socio-économiques, la TVB peut ainsi reprendre tout ou partie des continuités écologiques existantes et les hiérarchiser.

Dans la réalisation de ce travail, le rôle d'un PNR ne se limite pas à produire un document cartographique, mais bien à garantir une représentation cohérente des enjeux écologiques à l'échelle de son territoire de projet, en articulation avec les objectifs de développement local. La TVB constitue pour le Parc un outil transversal, au service de ses missions de préservation des patrimoines naturels et paysagers, d'accompagnement des documents de planification et d'urbanisme, et de soutien aux politiques sectorielles, telles que l'agriculture, le pastoralisme, la gestion de l'eau ou encore l'adaptation au changement climatique.

2. L'impossibilité de recollement des données intercommunales qui pourront être toutefois mobilisées

Au lancement de la révision de la Charte en 2023, le Syndicat Mixte a exploré la possibilité de construire sa Trame verte et bleue à partir du recollement des TVB des intercommunalités composant son territoire. Cette approche ambitionnait de valoriser les travaux déjà engagés localement et de s'appuyer sur des documents ayant fait l'objet de validations politiques. Le travail mené par les deux nouvelles intercommunalités intégrant le périmètre d'étude du Parc, la communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) et la communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF), n'a pas été intégré à ce stade puisque leurs périmètres ne sont concernés qu'en marge de celui du Parc.

Pour la réalisation du recollement, une prestation a été engagée en 2024 dans le cadre d'une étude pour la révision de la Charte (bureau d'études MONTECO). Toutefois, l'avancement hétérogène des démarches intercommunales s'est révélé un frein à la réalisation. En effet, deux intercommunalités ont finalisé et validé leur TVB (communauté d'agglomération du Pays de Grasse – CAPG dans le cadre du SCoT'Ouest, métropole Nice côte d'Azur - MNCA), tandis que deux autres sont à l'étape préalable d'identification des continuités écologiques (communauté d'agglomération Sophia Antipolis - CASA, communauté de communes Alpes d'Azur - CCAA). L'étude a néanmoins permis d'analyser les méthodes employées pour l'identification des

continuités écologiques, les niveaux de précision retenus et les choix de représentation cartographique, révélant des différences importantes d'un territoire à l'autre.

L'une des méthodes d'identification des continuités repose principalement sur la photo-interprétation et l'expertise locale, alors que les autres utilisent des approches de modélisation informatique de la connectivité écologique, au moyen d'analyse de l'occupation du sol et de la définition d'espèces indicatrices ou de guildes d'espèces. L'expertise locale intervient parfois dans l'identification des pressions et des obstacles.

EPCI	Etat d'avancement TVB	Méthode employée pour l'identification des continuités
CAPG (SCoT'Ouest)	Finalisée	Analyse orthophotographique couplée avec l'occupation du sol et les données naturalistes pour la définition des corridors, reprises à dire d'expert.
MNCA	Finalisée	Modélisation à partir d'un mode d'occupation du sol et d'espèces cibles avec des vérifications de terrain.
CASA	Non finalisée	Modélisation à partir de l'occupation des sols ajustée par photo-interprétation, de guildes d'espèces et d'expertise locale des obstacles.
CCAA	Non finalisée	Analyse orthophotographique couplée avec l'occupation du sol et les zonages de protection pour la définition des réservoirs (pas de corridors).
CCPF	Finalisée	Déclinaison des réservoirs et corridors du SRCE en intégrant des données locales (zones humides, APPB, etc.).
CCAPV	Finalisée	Tracé manuel des corridors à partir de la modélisation des coûts de déplacement, avec pour base une occupation des sols retravaillée et des espèces cibles (5 sous-trames). Définition des réservoirs par attribution de valeur d'attractivité des habitats pour les espèces cibles.

Dans ce contexte, l'étude menée a conclu qu'un recollement direct et homogène des TVB intercommunales (ou même des continuités écologiques) n'était pas envisageable sans un important travail d'harmonisation méthodologique. Cette étape de mise en cohérence étant complexifiée par le manque de certaines données. Aussi, afin d'éviter la production d'un document partiel, le Parc n'a donc pas poursuivi le travail.

Les travaux entrepris par les intercommunalités dans le cadre de leurs Trames verte et bleue ont toutefois permis d'identifier des réservoirs et de mettre en évidence les grands enjeux de corridors écologiques qui pourront être mobilisés lors de la réalisation de la TVB du Parc. Les différences d'approches offrent également un retour d'expérience intéressant sur les méthodes les plus pertinentes au regard des objectifs et des spécificités locales. Ces fondations techniques seront progressivement consolidées et enrichies, à mesure de l'avancée des travaux des EPCI et des projets portés par le Parc.

3. Les études et projets menés par le Parc comme amorces de la future TVB

Parallèlement aux démarches engagées par les intercommunalités, le Parc conduit et participe à plusieurs études et projets qui contribuent à l'acquisition de connaissances directement mobilisables pour la construction de sa Trame verte et bleue.

Le Parc est notamment partenaire, aux côtés des PNR du Verdon et du Queyras, d'un projet inter-parcs financé par le FEDER Massif des Alpes et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2025–2029. Ce projet vise à créer un observatoire des espaces pastoraux et à expérimenter des actions de restauration de leurs fonctionnalités écologiques. Il repose sur une approche fonctionnelle des continuités écologiques, à travers l'élaboration d'un mode d'occupation du sol homogène et la modélisation de la connectivité des milieux pastoraux.

Cette démarche implique la définition d'espèces cibles, indicatrices des milieux étudiés, et l'utilisation d'outils de modélisation par système d'information géographique (SIG) permettant de produire des cartes de connectivité, notamment à l'aide des modules Biodispersal et Miticonnect du logiciel QGIS. Si le projet porte prioritairement sur les milieux pastoraux, les résultats attendus dépassent ce cadre thématique. Les données produites et les méthodes mobilisées pourront ainsi alimenter l'identification d'autres composantes de la Trame verte et bleue du Parc, en particulier pour les continuités terrestres.

Au-delà de la production de données, dont les premiers livrables interviendront au premier semestre 2027 avec la réalisation du mode d'occupation du sol, ce projet permettra également la montée en compétences des agents du Parc. La formation et l'appropriation des outils de modélisation permettront de renforcer l'ingénierie interne et de limiter, à terme, le recours à des prestations externes pour la réalisation de la TVB.

Par ailleurs, l'étude menée dans le cadre de la révision de la Charte du Parc a permis de caractériser et de cartographier les grands habitats naturels du périmètre de révision, tout en identifiant les principaux enjeux actuels et futurs qui s'y exercent, sur la base de dires d'experts. Cette prestation a également conduit à l'élaboration d'une liste d'espèces indicatrices associées à ces habitats. Ces éléments constituent un socle de connaissances supplémentaire, directement mobilisable pour la modélisation des continuités écologiques à l'échelle du Parc.

4. La méthode envisagée par le Parc pour l'identification des continuités écologiques

Au regard des éléments précédemment exposés et de l'importance accordée à ce que le territoire du Parc dispose d'une trame verte et bleue la plus pertinente, précise et opérationnelle, la méthode envisagée par le Parc pour l'identification des continuités écologiques s'inscrit dans une logique de mutualisation des données, des compétences et des moyens déjà mobilisés par le Parc et ses partenaires (efficience).

Le point de départ de cette démarche reposera sur le mode d'occupation du sol (MOS), qui constitue un inventaire numérique détaillé de l'utilisation des sols, fondé sur la photo-

interprétation. Le MOS du périmètre d'étude de la révision de la Charte du Parc devrait être réalisé en 2026-2027, selon la nomenclature définie dans le cadre du projet inter-parcs sur les trames pastorales. Cette nomenclature, prévoyant 76 postes d'occupation du sol de niveau 4, pourra être affinée, si nécessaire, afin de répondre aux besoins spécifiques de l'identification d'autres sous-trames écologiques.

Le choix de réaliser un MOS dans le cadre du projet inter-parcs repose sur la nécessité de disposer de données récentes, standardisées et suffisamment fines (en termes de résolution et de description des espaces naturels et agricoles), afin de permettre des analyses pertinentes en écologie du paysage. Pour la réalisation de la TVB, le Parc a fait le choix de s'appuyer sur ce MOS comme base cartographique de référence, compte tenu de sa pertinence technique et afin d'optimiser les coûts.

A plus courte échéance, l'utilisation de l'Ocsol régionale comme base cartographique a été envisagée mais non retenue en raison de sa plus faible précision et de son ancienneté, en l'attente d'une réactualisation. La réalisation d'une autre base d'occupation du sol par croisement de données (Ocsol enrichi par d'autres éléments comme les zones humides, CarHab, forêts anciennes, etc.) a également été envisagée mais elle engendrerait des délais supplémentaires pour son élaboration (bureau d'études nécessaire) et ne serait pas aussi précise qu'un MOS. Ce n'est par ailleurs pas la possibilité retenue dans un souci d'optimisation des coûts.

107

Sur cette base, une phase de sélection d'espèces cibles sera engagée, afin d'initier la modélisation des connectivités écologiques. Le choix de ces espèces s'effectuera en parallèle de la réalisation du MOS, de manière à s'assurer de la cohérence entre les habitats cartographiés et les exigences écologiques des espèces retenues. La sélection prendra en compte les capacités de déplacement des espèces, leur sensibilité aux pressions et leur représentativité des enjeux liés aux différents habitats et sous-trames identifiés sur le territoire, s'appuyant sur l'étude réalisée en 2024 par le Parc (bureau d'études MONTECO).

L'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques reposera ensuite sur des outils de modélisation informatique adaptés aux objectifs poursuivis. Plusieurs logiciels sont envisageables, notamment les modules Biodispersal et Miticonnect de QGIS, déjà utilisés et maîtrisés par des agents du Parc dans le cadre du projet sur les trames pastorales. Selon les besoins, d'autres outils complémentaires, tels que Graphab, qui permet d'analyser la contribution des habitats au réseau écologique global ou de hiérarchiser les corridors écologiques. Circuitscape (ou son équivalent Ominscape qui est optimisé sur les analyses de vastes territoires) pourra être utilisé pour la cartographie des continuités, car il permet de modéliser les flux de dispersion d'individus sur l'ensemble du paysage avec plus ou moins d'intensité.

Outil	Objectif
 Biodispersal	Modéliser des continuités écologiques par le calcul d'aires potentielles de dispersion des espèces, en se basant sur la perméabilité des milieux.
 Miti Connect	Evaluer la qualité du réseau écologique à un état donné, en utilisant les coefficients de friction et les graphes paysages. Il fait appel à Graphab. Son intérêt est de faciliter l'analyse dans le cadre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser en modélisant les impacts potentiels d'aménagements.
 Graphab	Modéliser les réseaux écologiques à partir de la théorie des graphes (chemin de moindres coûts). Il permet de hiérarchiser les habitats selon leur contribution au réseau écologique global.
 Circuitscape	Modéliser les réseaux écologiques à partir de la méthode des circuits électriques, représentant le déplacement des espèces à partir de sources (réservoirs) selon des valeurs de résistance. Cet outil permet de hiérarchiser des corridors.

Tous ces outils reposent sur une méthode de perméabilité, prenant en compte la facilité ou difficulté des espèces à se déplacer dans les différents milieux. Quel que soit l'outil retenu, le principe restera donc similaire : chaque poste d'occupation du sol se verra attribuer un coefficient de friction (ou valeur de résistance), traduisant la potentialité d'habitat pour une espèce cible et la difficulté de cette espèce à traverser le milieu considéré. Les outils de modélisation permettront alors d'identifier les zones favorables à plusieurs espèces cibles, correspondant aux réservoirs de biodiversité, ainsi que les possibilités de déplacement entre ces zones, correspondant aux continuités écologiques. Certains outils offriront également la possibilité de hiérarchiser ces continuités selon leur contribution au fonctionnement écologique d'ensemble.

Tout au long de cette démarche, le Parc s'appuiera sur la mobilisation de ses partenaires. Les intercommunalités seront associées afin d'assurer la cohérence avec les travaux déjà engagés localement. La Région et l'ARBE (Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement) Provence-Alpes-Côte d'Azur apporteront un appui méthodologique et technique, notamment à travers les outils et méthodes qu'elles ont développés. L'ARBE a par exemple conçu une méthode de modélisation des réservoirs écologiques, sur le logiciel R (logiciel de traitement statistique), fondée sur la notion de domaine vital, qui pourrait être mobilisée dans le cadre des travaux du Parc.

L'identification effective des continuités écologiques à l'échelle du Parc sera initiée au deuxième semestre 2027. Avec l'appui de la direction du Syndicat Mixte, la chargée de missions biodiversité, formée aux outils de modélisation, assurera la réalisation technique et pourra être appuyée par un stagiaire (ou apprenti) et/ou par une prestation spécialisée, avec l'appui de l'ARBE. Le Parc pourra également s'appuyer sur les retours d'expérience d'autres PNR de la Région. Ainsi, des comités techniques, regroupant les acteurs compétents, seront mis en place pour valider les différentes étapes d'identification et de hiérarchisation des continuités écologiques.

À l'issue de cette phase technique, une étape de concertation permettra de partager les résultats, d'opérer les arbitrages nécessaires et de formaliser la Trame verte et bleue du Parc. Le Parc pourra compter sur l'appui des SCOT dans cette phase de concertation et de validation politique.

Des comités de pilotage, associant l'ensemble des parties prenantes concernées, seront mis en place et animés tout le long de la mise en œuvre. Ils seront complétés de réunions de concertation dédiées, dont le nombre sera à définir.

Propositions de composition (identification non exhaustive) des COTECH et COPIL pour la réalisation de la TVB du Parc :

COTECH (avis méthodologiques et accompagnement technique)	COPIL (lignes directrices, suivi de l'avancement, validation politique)
- Syndicat mixte du Parc - Bureau d'études si prestation - ARBE - DREAL - Région Sud - Intercommunalités (services biodiversité et urbanisme / SCOT) - Conseil scientifique et prospectif du PNR - Partenaires techniques : animateurs Natura 2000, ONF, CEN, CBN, LPO, OFB, etc. - PNR du Verdon et du Queyras (dans le cadre du projet interparc sur les trames pastorales)	- Syndicat Mixte du Parc - Bureau d'études si prestation - DREAL, DDTM - ARBE - Région Sud - Communes du périmètre d'étude - Intercommunalités / SCOT - Départements (06, 83, 04) - Conseil de développement du PNR

109

L'adoption de la Trame verte et bleue du PNR des Préalpes d'Azur est envisagée au premier semestre 2028, comme un outil structurant de la mise en œuvre de la nouvelle Charte. Le calendrier prévisionnel est présenté ci-dessous et prévoit :

- une prestation de 12 mois pour la réalisation du Mode d'occupation du sol, à partir de juin 2026 et jusqu'à juin 2027, selon le calendrier du projet inter-parcs sur les trames pastorales ;
- dans la continuité de cette prestation, 3 mois de période de maintenance corrective du MOS, entre juillet et septembre 2027, afin de corriger et affiner certains postes d'occupation du sol,
- 12 mois d'identification des continuités écologiques (espèces cibles, modélisation, carte de connexités, hiérarchisation des continuités, etc.), à partir de février 2027. Certaines étapes pourront se faire en parallèle de l'élaboration du MOS (comme l'identification des espèces cibles, le test de la méthode sur des secteurs cibles, etc.) ;
- 8 mois de concertation avec l'ensemble des parties prenantes à partir des analyses de continuités écologiques, pour définir les objectifs de la TVB. La concertation aura lieu entre octobre 2027 et mai 2028 ;
- 3 mois pour la finalisation de la TVB et la synthèse des éléments à intégrer dans la charte.

	2025					2026					2027					2028														
	Semestre 2					Semestre 1					Semestre 2					Semestre 1					Semestre 2									
	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Rédaction du CCTP/DCE du MOS																														
Publication du marché MOS																														
Analyse des offres et commission d'attribution du marché MOS																														
[Prestation] Réalisation du MOS dans le cadre de PASTECC																														
[Prestation] Période corrective																														
[Prestation ou interne] Modélisation des continuités écologiques																														
[Prestation ou interne] Concertation pour validation de la TVB																														
[Prestation ou interne] Finalisation de la TVB et synthèse dans la charte																														

Calendrier prévisionnel de réalisation de la Trame verte et bleue du PNR des Préalpes d'Azur

5. La représentation des sous-trames écologiques au plan de Parc

En l'absence d'une TVB formalisée et d'une identification des continuités écologiques à l'échelle du Parc, il n'a pas été possible de proposer, à ce stade, une représentation cartographique complète de la TVB au plan de Parc. L'utilisation de la cartographie issue du SRCE (intégrée au SRADDET) a été envisagée, mais son élaboration à une échelle régionale ne peut être déclinée pour l'appréhension des enjeux locaux. Elle fait apparaître le territoire du Parc très majoritairement comme un réservoir de biodiversité, ce qui est une réalité, mais ne permet pas d'identifier finement les réservoirs et corridors.

Pour représenter les enjeux écologiques du territoire liés aux continuités, le Parc a fait le choix de cartographier les sous-trames écologiques à enjeux, entendues comme des réseaux d'espaces constitués d'un même type de milieu. Cette représentation repose sur la cartographie des habitats naturels réalisée dans le cadre de l'étude menée lors de la révision de la Charte, utilisée comme base d'occupation du sol. Chaque habitat naturel a été rattaché à une sous-trame écologique. Celles-ci ont été définies à partir des sous-trames du SRCE du SRADDET (milieux ouverts, semi-ouverts, forestiers, aquatiques et zones humides) mises en regard de celles identifiées dans le diagnostic de la Charte actuelle (milieux forestiers, aquatiques d'eau courante, humides et d'eau stagnante, ouverts xériques, agricole).

Cinq sous-trames ont ainsi été représentées au Plan de Parc :

- Milieux forestiers, majoritaires sur le périmètre d'étude, pouvant présenter des enjeux écologiques importants selon les habitats forestiers et leur ancienneté ;
- Milieux ouverts, présentant des enjeux écologiques et pastoraux forts mais menacés par la fermeture des milieux ;
- Milieux semi-ouverts, porteurs d'enjeux écologiques importants et témoignant d'une fermeture marquée du paysage ;
- Milieux aquatiques et de zones humides, peu étendus mais abritant une biodiversité riche et vulnérable face au changement climatique. Une sous-trame commune a été choisie au regard de l'échelle du plan de Parc mais ces milieux pourront être étudiés distinctement dans la TVB ;
- Milieux agricoles, qui structurent les paysages et abritent une biodiversité riche. Leur lecture nécessite d'être croisée avec les milieux ouverts, les prairies et les pâturages ayant été intégrés dans cette sous-trame.

Conclusion

Si la Trame verte et bleue du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur n'a pas encore été formalisée, le territoire dispose d'ores et déjà d'un socle de connaissances conséquent sur les continuités écologiques. Les travaux menés par les intercommunalités sur leurs TVB, l'étude complémentaire à la révision de la Charte sur l'évolution des milieux naturels du Parc, la liste des espèces caractéristiques des habitats, l'identification des forêts anciennes, l'inventaire des zones humides au niveau départemental, le projet inter-parcs sur les trames pastorales, constituent autant d'éléments de diagnostic qui viendront alimenter la future TVB du Parc. Les sous-trames écologiques qui présentent des enjeux forts pour le territoire ont été représentées au plan de Parc et le travail est d'ores et déjà engagé pour élaborer la TVB du territoire, dans un objectif d'obtenir une stratégie opérationnelle et précise, pragmatique, et ainsi décliner dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de restauration des différentes sous-trames.

Références :

- SCoT'OUEST de la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (2022)
- PLU intercommunal Métropole Nice Côte d'Azur (2019)
- SCoT de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (2025)
- SCoT de la Communauté Alpes Provence Verdon (2024)
- Echanges techniques et dossier méthodologique de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis pour l'identifications de leurs continuités écologiques (2026)
- Dossier technique de la Communauté de Commune Alpes d'Azur (2023)
- MONTECO, 2025. *Développement de la connaissance sur la caractérisation et l'état des milieux naturels du PNR des Préalpes d'Azur. Préconisations des priorités de gestion dont agrégation des Trames Vertes et Bleues des EPCI*. En particulier la liste des espèces indicatrices et la note méthodologique sur l'agrégation des TVB des EPCI
- Système d'Information Territorial des Parcs de PACA
- Projet inter-parcs Pastoralisme, Adaptation et Suivi des Trames Ecologiques face au Changement Climatique (PASTECC), financé avec le concours de l'Union Européenne et de la Région SUD.

ANNEXE 14 – Focus sur le réensauvagement dans la mesure 5

Qu'entend-on par « réensauvagement » ?

Le réensauvagement est une démarche de **restauration écologique** des milieux qui vise à donner aux écosystèmes la **capacité de fonctionner par eux-mêmes**, en réactivant les relations trophiques entre les espèces, notamment grâce au retour de la faune sauvage. Cette approche cherche à améliorer l'état des écosystèmes et les contributions de la nature aux populations. Elle fait donc le pari de la confiance dans les dynamiques naturelles, en laissant les milieux évoluer librement ou en leur apportant des impulsions ciblées (renforcement ou réintroduction d'espèces).

Cette démarche implique de laisser certains milieux en **libre évolution**, sans intervention humaine directe une fois la réinsertion menée, ce qui permet la **reconquête spontanée de certaines espèces** de faune et de flore. Dans certains cas, des actions ponctuelles sont nécessaires pour relancer les processus écologiques, comme le **renforcement de populations** d'espèces menacées ou la **réintroduction d'espèces** clés disparues, mais également en agissant sur certaines pratiques humaines défavorables, afin de restaurer des chaînes alimentaires complètes. Ces interventions ciblées agissent comme des leviers pour **régénérer les fonctionnalités** des écosystèmes et permettre leur bon fonctionnement à long terme. Un aspect clé du retour des grands herbivores (par exemple le castor) est leurs impacts sur les milieux et leur capacité à restructurer les espaces naturels au profit d'autres espèces de faune et de flore.

Le réensauvagement est à expérimenter en priorité sur des milieux dégradés, abandonnés ou peu exploités, mais qui disposent encore d'un **potentiel pour retrouver une dynamique écologique autonome**, avec ou sans intervention. Les **forêts**, les **zones humides**, les **cours d'eau**, les **milieux ouverts** menacés de fermeture ou les **anciennes zones agricoles** sont notamment plébiscitées. Lorsque nécessaires, les actions de **renforcement** ou de **réintroduction** ciblent des espèces fauniques contemporaines ou historiquement présentes, en privilégiant les grands herbivores ou les prédateurs, selon les déséquilibres écologiques à restaurer et les dynamiques à relancer.

En restaurant la **diversité** et l'**abondance** des espèces, le réensauvagement présente de nombreux atouts écologiques. Il permet aux écosystèmes de retrouver une dynamique autonome et fonctionnelle leur permettant d'être **plus résilients** face au changement climatique et aux crises sanitaires. Il devrait offrir aussi une réponse à l'effondrement de la biodiversité, tout en pouvant apporter des bénéfices directs : amélioration de la **qualité de l'eau et des sols**, **diminution des risques** d'incendie ou d'érosion, et **réduction de la pollution**. Sur le plan économique, il pourrait permettre de **limiter les coûts de gestion** à long terme et de développer un **tourisme de nature**. Sur le plan social, c'est une démarche porteuse de sens, qui contribue à soutenir la santé mentale et physique et une **reconnexion** des humains avec le vivant et la faune sauvage. Les actions de réensauvagement visent par ailleurs à **préserver des paysages déjà existants et emblématiques** dans un contexte économique et agricole en mutation. Elles ont également pour but de **soutenir la préservation du mode de vie local** et non d'imposer un modèle nouveau dans lequel les populations ne se reconnaîtraient pas.

De nombreuses expériences et programmes de réensauvagement sont déjà conduits dans diverses régions d'Europe, dans certains cas depuis de nombreuses années, et concernent diverses espèces ou groupes d'espèces (<https://rewildingeurope.com/>).

Quelles sont les questions soulevées par le réensauvagement ?

Le réensauvagement ne repose pas sur une opposition entre l'Homme et la nature, mais sur une **cohabitation respectueuse et intégrée**. Il doit ainsi s'articuler avec des **pratiques agricoles ou forestières durables**, constituant un levier à la fois pour la protection de la biodiversité et la résilience des territoires. Aussi, l'une des premières questions soulevées par le réensauvagement concerne **la compatibilité avec les activités humaines existantes**, comme l'agriculture ou la sylviculture, qui sont souvent perçues en opposition avec une nature laissée en libre évolution. Cela peut soulever des **craintes économiques** autour d'une possible réduction des activités agricoles et forestières ou d'une marginalisation des usages productifs. Le réensauvagement ne saurait toutefois se faire au détriment de la sécurité sanitaire des élevages. Le maintien d'une faune sauvage en bonne santé constitue un levier pour limiter les risques sanitaires et favoriser une cohabitation équilibrée entre animaux sauvages et domestiques (One health).

L'**acceptation sociale** est une autre question soulevée par le réensauvagement. **Le retour d'espèces sauvages, comme les grands prédateurs** qui inquiète particulièrement les habitants et les éleveurs, peut être mal perçu. Les ongulés sont aussi souvent perçus comme des concurrents aux troupeaux domestiques. De plus, l'acceptation peut être freinée par les changements induits dans les paysages. Certains redoutent en effet une **dévalorisation paysagère**, assimilant la libre évolution à un **abandon**, alors qu'elle vise à restaurer des dynamiques écologiques. Enfin, le réensauvagement peut heurter certaines **identités culturelles**, en posant la question sensible de la place de l'humain dans une nature devenue plus autonome.

113

Quel rôle du Parc ?

Face aux enjeux soulevés par le réensauvagement, les Parcs naturels régionaux ont un rôle clé à jouer, notamment en matière de sensibilisation et d'information. En tant que territoires d'**éducation à l'environnement**, ils sont bien placés pour accompagner la **compréhension** de cette démarche auprès de tous les publics, en abordant des questions centrales comme la reconnexion au vivant ou la place de la faune sauvage dans nos sociétés.

Les Parcs naturels régionaux sont également des espaces de **dialogue** et de **médiation**. Ils peuvent **initier et animer les échanges** entre les parties prenantes (élus, scientifiques, agriculteurs, forestiers, usagers des milieux naturels, associations, habitants, etc.) afin de **construire collectivement** des projets de réensauvagement adaptés aux contextes locaux.

En tant que **territoires d'expérimentation**, les Parcs naturels régionaux peuvent aussi **tester des actions concrètes**, sur des secteurs ciblés et adaptés, en s'appuyant sur des protocoles rigoureux, prudents et validés scientifiquement. Ces initiatives devront être concertées, suivies, et évaluées pour en tirer des enseignements reproductibles à d'autres territoires. Le Parc naturel régional a également vocation à structurer et à encadrer les nouvelles activités de nature liées au réensauvagement. Il s'agit d'une part de favoriser un dynamisme économique durable au bénéfice du territoire, et d'autre part de prévenir les dérives associées au tourisme de vision de la faune, tant pour la préservation de la biodiversité que pour le respect du cadre de vie des habitants du Parc naturel régional.

Enfin, cette thématique s'inscrit pleinement dans l'une des missions fondamentales des Parcs naturels régionaux : **protéger et restaurer les patrimoines naturels**. Dans un contexte de crise écologique, le réensauvagement

constitue un outil pertinent pour renforcer la résilience des milieux et restaurer les équilibres écologiques à long terme, ce qui justifie d'étudier cette option.

Sous quelle forme ?

Dans le cadre de la révision de la Charte, il est proposé d'inscrire le réensauvagement comme une disposition de la mesure 5 sur la biodiversité.

Cette proposition émerge notamment du constat que certains milieux naturels des Préalpes d'Azur ont des fonctionnalités dégradées. L'absence ou la rareté de certaines espèces d'ongulés sauvages, dues pour la plupart à l'action humaine, participent à cette dégradation, qui affecte les composantes vivantes et non vivantes des écosystèmes et limitant ainsi les services rendus et leur résilience face aux aléas climatiques et sanitaires. C'est le cas notamment des **forêts**, qui connaissent actuellement un **dépérissement** important sur le territoire, ce qui menace à long terme les nombreux services rendus. Laisser des espaces de forêt en libre évolution permettrait d'aider à retrouver une **diversité de peuplements**, capables de s'adapter aux changements et permettant le retour d'une faune sauvage abondante et diversifiée. Il en est de même pour les **cours d'eau**, qui mériteraient de conserver, ou de retrouver le cas échant, un **fonctionnement naturel**, permettant notamment la libre circulation des espèces aquatiques, de diminuer les risques d'inondations et d'augmenter l'infiltration de l'eau dans les sols.

Au regard des enjeux locaux, une sous-disposition de la Charte prévoit d'expérimenter et étudier dans le temps la libre évolution de certains milieux ciblés, les effets sur la biodiversité, l'eau et les sols et sur leur résilience climatique et parasitaire.

Dans les Préalpes d'Azur, le réensauvagement pourrait également concerner les **milieux ouverts, soumis à la fermeture des milieux et au risque incendie**. Ceux-ci tendent à disparaître à la suite de la diminution des activités traditionnelles, notamment le pastoralisme, ainsi qu'à la faible abondance des ongulés sauvages et l'absence de gros brouteurs (bovins, équins sauvages, cerf élaphe, chevreuils...). Dans ces secteurs, la restauration d'un réseau trophique fonctionnel, avec des **grands herbivores**, pourrait permettre de limiter la colonisation des ligneux. Il pourrait s'agir de **renforcements d'espèces déjà présentes sur le territoire**, comme le chamois (localement peu abondant) ou **la réintroduction d'espèces présentes dans le passé**, comme le bouquetin, ou plus anciennement encore, le bison. L'introduction d'autres espèces qui ont le même rôle dans la chaîne alimentaire, comme les chevaux de Przewalski ou le daim, pourrait également être à étudier au cas par cas.

La disposition 5 de la mesure 5 de la Charte est ciblée sur les grands herbivores, dans le but d'étudier les possibilités de renforcement d'espèces menacées localement (chamois), voire de réintroduction d'espèces anciennement présentes sur le territoire (bouquetins, chevaux, bisons, etc.) pour restaurer les réseaux trophiques dégradés.

La notion de réensauvagement soulevant de nombreuses questions, il apparaît primordial de **créer un espace de dialogue** entre les différentes parties prenantes, notamment sur la question de la **cohabitation** avec la faune sauvage, et notamment les grands prédateurs, les oiseaux charognards et les ongulés sauvages. Cela nécessite de renforcer les actions de recherche et d'éducation pour une reconnexion avec le sauvage, en faisant appel à une **transdisciplinarité** entre sciences de la nature et les sciences humaines et sociales, tout en proposant des mesures de gestion novatrices des espaces naturels.

Le retour naturel du loup dans les Alpes-Maritimes dans les années 1990 a induit des difficultés croissantes pour les acteurs pastoraux, qui subissent de la prédation sur les troupeaux. En plus d'un travail de **médiation**, le réensauvagement apparaît comme un moyen d'aller plus loin sur cette thématique, en **restaurant les réseaux trophiques** dysfonctionnels, en plus de mesures d'accompagnement visant à limiter leur impact sur le pastoralisme. Le **retour des grands herbivores** permettrait non seulement de recréer une trajectoire souhaitée des écosystèmes (par exemple l'ouverture de milieux), mais également de restaurer une **chaîne trophique fonctionnelle**, étant les proies naturelles des grands prédateurs.

Au vu des besoins de concertation, la disposition 5 de la mesure 5 de la Charte prévoit d'initier et d'animer un espace de dialogue et de médiation autour du réensauvagement, en associant l'ensemble des parties prenantes, pour créer les conditions d'une acceptation des programmes qui pourraient être initiés, en vue d'une cohabitation, voire d'une reconnexion, entre l'homme et le sauvage.

Sur la faune, dont notamment les grands prédateurs, les oiseaux charognards et les ongulés sauvages, une la disposition 5 de la mesure 5 de la Charte propose de suivre le retour naturel de certaines espèces et plus généralement l'évolution de la faune sauvage et d'accompagner les acteurs dans sa prise en compte en informant, sensibilisant et éduquant à son importance dans la dynamique et la santé des écosystèmes.

115

Dans quelle temporalité ?

La question du réensauvagement est à aborder selon un temps long et s'inscrira donc dans toute la durée de la nouvelle Charte. Cette temporalité devra permettre d'établir les objectifs et les priorités, d'initier et d'animer des espaces d'échanges entre les différents acteurs, d'étudier la faisabilité de projets concrets et d'initier leur réalisation. Tous ces processus sont longs et le temps de concertation n'est pas à négliger.

Dans la nouvelle Charte

Mesure 5 – S'engager dans des actions concrètes et durables de gestion du patrimoine naturel – MESURE PHARE

- Disposition 5: Restaurer les fonctionnalités naturelles des écosystèmes en s'appuyant sur la libre évolution des milieux et le développement harmonieux de la faune sauvage, pour une meilleure résilience de la biodiversité et le maintien des services rendus
 - initier et animer un espace de dialogue et de médiation autour du réensauvagement^L, en associant l'ensemble des parties prenantes, pour renforcer les conditions d'une cohabitation, voire d'une reconnexion, entre l'homme et le sauvage ;

- expérimenter et étudier, dans le temps, la libre évolution de certains milieux ciblés, les effets sur la biodiversité, l'eau et les sols et sur leur résilience climatique et parasitaire ;
- sur les grands herbivores, étudier les possibilités de renforcement d'espèces menacées localement, voire de réintroduction d'espèces anciennement présentes sur le territoire (bouquetins, chevaux sauvages, bovins sauvages, etc.) pour restaurer les réseaux trophiques dégradés et favoriser une meilleure dynamique des espaces naturels. Etudier les services rendus par cette grande faune, notamment la prévention des incendies, et les possibilités de valorisation par l'écotourisme ;
- sur la faune, dont notamment les grands prédateurs et les oiseaux charognards, suivre et accompagner le retour naturel d'espèces sauvages et accompagner les acteurs à sa prise en compte en informant, en sensibilisant et en éduquant sur son importance pour la dynamique et la santé des écosystèmes.

ANNEXE 15 – Stratégie scientifique et prospective du Parc

Table des matières

A. Principes et gouvernance de la stratégie scientifique	1
B. Axes scientifiques thématiques	2
1. Améliorer la connaissance du patrimoine naturel.....	2
2. Améliorer les connaissances sur les masses d'eau souterraines et superficielles.....	3
3. Consolider la connaissance des patrimoines culturels	4
4. Renforcer la connaissance de l'économie territoriale pour orienter les stratégies de développement	5
5. Soutenir les études en sciences sociales et urbaines qui éclairent l'action territoriale ..	6
C. Modalités de mise en œuvre et d'appui scientifique	7

A. Principes et gouvernance de la stratégie scientifique

La stratégie scientifique du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur vise à structurer, orienter et consolider l'acquisition, la production et la mobilisation des connaissances nécessaires à la mise en œuvre de la Charte de Parc.

Dans la continuité de la mesure 2 de la Charte « Renforcer et partager les connaissances pour mieux préserver, anticiper et susciter une dynamique collective », notre stratégie scientifique doit permettre de mieux comprendre les dynamiques naturelles, culturelles, sociales et économiques du territoire. Elle doit aussi outiller le territoire pour anticiper les évolutions liées au changement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à l'évolution des modes de vie et usages. Ainsi, la stratégie pourra appuyer les décisions publiques et les initiatives locales par une expertise rigoureuse et partagée.

Cette stratégie s'inscrit dans la durée et repose sur une démarche intégrée, croisant sciences de la nature, sciences humaines et sociales, expertises techniques, savoirs empiriques, traditionnels et sciences participatives.

Systématiquement la stratégie scientifique privilégie l'acquisition, la production et la mobilisation des connaissances concernant :

- les enjeux identifiés dans la Charte ;
- les zones exposées aux risques ou sensibles au changement climatique ;
- les secteurs sous-étudiés ;
- les dynamiques émergentes allant dans le sens des objectifs de la Charte ;

La production scientifique soutenue par le Parc doit systématiquement être contextualisée, vulgarisée, diffusée et intégrée dans les décisions publiques. Les suivis, inventaires, analyses et études doivent être encouragés à garantir leur diffusion, leur capitalisation et leur intégration dans les observatoires régionaux et nationaux, ainsi que leur interopérabilité avec les bases de données existantes (SILENE, INPN, EauFrance, etc.).

La stratégie scientifique du Parc s'appuie avant tout sur un écosystème d'acteurs qui détiennent des compétences et expertises nécessaires à l'acquisition et à la production des connaissances.

Les organismes de recherche (universités dont Université Côte d'Azur notamment LAPCOS, CEPAM, département d'anthropologie, CNRS, INRAE, GREC-Sud, etc.), les établissements publics (CNB, ARBE, Agences de l'eau, etc.), les services de l'État et opérateurs (DDT, OFB, DRAC, etc.), et les associations expertes (LPO, SPS, France PCI, etc.) assurent l'autorité scientifique, la production de données de référence et leur diffusion.

Les réseaux naturalistes, associations locales ainsi que les chambres consulaires contribuent à la production de données de terrain, à l'expertise thématique et à la mobilisation des acteurs locaux.

La Région et les Départements contribuent à l'acquisition, la structuration et la valorisation des connaissances à travers leurs inventaires, observatoires et dispositifs d'appui, tout en soutenant les démarches partenariales. Les intercommunalités et communes identifient des besoins locaux, mobilisent des acteurs, partagent les données issues des projets territoriaux et intègrent des connaissances dans leurs documents de planification.

Le syndicat mixte du Parc joue un rôle principalement d'accompagnateur de la production de connaissances, et de pilote de la valorisation des connaissances. Précisément, il s'engage à :

- Organiser, capitaliser et mettre à disposition les connaissances du territoire, en collectant des données, en enrichissant les observatoires, centres de ressources et bases de données existantes ;
- Piloter ou soutenir, en partenariat avec des organismes scientifiques et techniques, des études visant à améliorer des connaissances utiles à la mise en œuvre de la Charte du Parc ;
- Animer le CSP, piloter sa programmation et sa participation au fonctionnement du Parc afin qu'il éclaire les décisions du Parc et qu'il participe à la stratégie scientifique du Parc (voir « autres acteurs impliqués ») ;
- Avec l'appui du CSP, initier et soutenir les projets et partenariats entre le monde scientifique, les acteurs du projet de territoire et les habitants du Parc.
- Diffuser les connaissances utiles à la mise en œuvre du projet de territoire par les différents acteurs (habitants, partenaires, différents signataires, etc.) ;

Le Conseil scientifique et prospectif du Parc, instance consultative du Parc, a la responsabilité de :

- émettre des avis, recommandations et alertes au syndicat mixte ;
- orienter les travaux de recherche et les programmes d'acquisition de données ;
- participer à l'évaluation des politiques publiques portées par le Parc ;
- favoriser la diffusion des connaissances et de la culture scientifique sur le territoire.

B. Axes scientifiques thématiques

1. Améliorer la connaissance du patrimoine naturel

Cet axe est essentiel à la mise en œuvre des mesures 5 et 6 de la Charte, qui portent la gestion durable des milieux naturels et la préservation des continuités écologiques. Sur un territoire marqué par une forte hétérogénéité écologique, une biodiversité remarquable mais inégalement documentée, et soumis aux effets du changement climatique, de l'effondrement de la biodiversité et aux pressions anthropiques, disposer de données fiables et partagées est indispensable. Une stratégie d'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel permet d'identifier les secteurs les plus fragilisés, de cibler les efforts de restauration, de suivre les dynamiques des espèces et habitats, et d'orienter l'aménagement du territoire en limitant les impacts sur les continuités écologiques. Cet axe stratégique accélère également l'innovation dans les méthodes de suivi, renforce la coopération entre acteurs scientifiques et gestionnaires, et vise à garantir l'intégration des connaissances dans la décision publique.

Mettre en place une stratégie commune d'amélioration des connaissances naturalistes basée sur la coopération entre les acteurs (dès les 3 premières années)

- ✓ Identifier les besoins et les priorités d'acquisition de connaissances naturalistes (groupes taxonomiques, espèces, milieux), avec l'ensemble des partenaires compétents et le conseil scientifique et prospectif du Parc ;
- ✓ Elaborer un plan d'actions commun d'acquisition des connaissances avec l'ensemble des acteurs compétents et une méthodologie de recueil et de partage des données entre partenaires ;
- ✓ Conforter la mise en réseau des acteurs du territoire en favorisant les projets collectifs et en assurant le partage mutuel des données ;
- ✓ Organiser et consolider le recueil et la diffusion des données naturalistes en enrichissant les bases de données dédiées et les observatoires nationaux et régionaux existants.

A partir de cette stratégie, améliorer les connaissances sur la biodiversité et ses évolutions (dès la première moitié de la Charte)

- ✓ Augmenter et homogénéiser le niveau de connaissances naturalistes, en priorisant les groupes d'espèces peu étudiés (amphibiens, reptiles, insectes, mammifères) et les secteurs du Parc moins prospectés ;
- ✓ Engager ou actualiser les connaissances sur les espèces à enjeux : espèces endémiques, faisant l'objet de PNA ou PRA, bio-indicatrices, etc.
- ✓ Suivre l'évolution des milieux naturels du Parc, en reconduisant la cartographie des habitats ;
- ✓ Améliorer la connaissance sur la fonctionnalité des continuités écologiques et l'identification des points de rupture, notamment au niveau du réseau routier
- ✓ Surveiller l'arrivée et/ou la prolifération d'espèces nouvellement présentes sur le territoire, en particulier les espèces exotiques envahissantes ;
- ✓ Expérimenter des méthodes pour évaluer l'impact de la fréquentation et des activités de nature sur la biodiversité et les milieux naturels, notamment sur les cours d'eau ;
- ✓ Expérimenter des outils et méthodes de suivi de l'évolution de la biodiversité face au changement climatique.

119

2. Améliorer les connaissances sur les masses d'eau souterraines et superficielles

La connaissance des masses d'eau de surface et souterraines constitue un appui indispensable à la mise en œuvre de la mesure 7 de la Charte. Sur un territoire karstique complexe, où les circulations souterraines restent encore mal connues et où les effets du changement climatique accentuent les tensions sur la quantité et la qualité de la ressource, renforcer la connaissance constitue un prérequis majeur. Une stratégie partagée d'acquisition et de structuration des données hydrologiques et hydrogéologiques permet de mieux comprendre le fonctionnement des masses d'eau, d'anticiper les pénuries, de cibler les secteurs sensibles, de guider les usages et d'orienter les politiques d'aménagement. Elle renforce aussi la capacité collective d'adaptation, stimule l'innovation dans les méthodes de suivi et favorise une coopération opérationnelle entre services de l'État, établissements publics, collectivités, chercheurs et gestionnaires.

- **Mettre en place une stratégie commune d'amélioration des connaissances sur l'eau et le karst basée sur la coopération entre les acteurs (dès les 3 premières années de la mise en œuvre de la Charte)**

- ✓ Identifier les besoins et les priorités d'acquisition de connaissances avec l'ensemble des partenaires compétents et le conseil scientifique et prospectif du Parc, dans la continuité des dispositifs existants, comme les observatoires départementaux de l'eau ;
- ✓ Elaborer un plan d'actions commun d'acquisition des connaissances avec l'ensemble des acteurs compétents et une méthodologie de recueil et de partage des données entre les partenaires ;

- ✓ Conforter la mise en réseau des acteurs du territoire en favorisant les projets collectifs et en assurant le partage mutuel de données et d'informations ;
 - ✓ Organiser et centraliser les données relatives à l'eau en contribuant aux bases de données dédiées et aux observatoires nationaux et régionaux existants.
- **A partir de cette stratégie, améliorer les connaissances sur la qualité et la quantité des eaux de surface et souterraines et de leur évolution (dès la première moitié de la Charte)**
 - ✓ Suivre la qualité des eaux de surface et souterraine du territoire, en développant les suivis qualitatifs sur les secteurs ne disposant pas de suivis fixes ;
 - ✓ Evaluer les prélèvements d'eau et identifier leurs usages pour mieux anticiper les besoins et guider le partage de la ressource ;
 - ✓ Poursuivre l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement du karst pour mieux comprendre les interactions des masses d'eau souterraines avec les cours d'eau et les zones humides ;
 - ✓ Expérimenter des méthodes et outils pour évaluer l'impact du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau, tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs ;
 - ✓ Développer des suivis thermiques des cours d'eau pour mieux connaître les impacts sur les milieux et les espèces, et notamment sur le développement d'algues en période estivale.

3. Consolider la connaissance des patrimoines culturels

Axe essentiel de la mise en œuvre de la mesure 8 de la Charte, l'amélioration de la connaissance du patrimoine culturel est indispensable pour préserver, transmettre et valoriser l'histoire et les singularités des Préalpes d'Azur. Sur un territoire où coexistent bâti roman, architecture vernaculaire, héritage archéologique et richesse des pratiques immatérielles, la connaissance actualisée est une condition préalable à toute action de protection, de restauration ou de mise en valeur. Le travail sur la connaissance du patrimoine culturel permet également d'accompagner les acteurs locaux dans la sauvegarde de leurs pratiques culturelles et la mobilisation autour d'un patrimoine vivant, porteur de sens et de cohésion territoriale.

- **des patrimoines bâtis, architecturaux et mobiliers, dans le respect de la méthodologie du Service régional de l'Inventaire général du Patrimoine culturel de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (dès les 3 premières années de la mise en œuvre de la Charte)**
 - ✓ Améliorer la connaissance du bâti vernaculaire et du patrimoine mobilier par des campagnes de recensement et ou d'inventaire et actualiser les bases de données du SIT et de l'Inventaire générale (Gertrude) ;
 - ✓ Axer ces études en priorité sur des recensements et/ou des inventaires du bâti de génie civil (murs de soutènement de voies et de terrasses agricoles) et du bâti hydraulique (canaux, citernes, puits, aqueducs, fontaines, lavoirs, etc.) afin de répondre aux ODD*, aux enjeux d'aménagement du territoire et d'apporter de potentielles solutions d'adaptation au changement climatique ;
 - ✓ Réaliser des analyses morphologiques des villages avec repérages des éléments patrimoniaux afin d'apporter des outils d'aide à la décision pour anticiper les évolutions urbaines et rurales à inscrire dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, etc.) (cf. mesures 9,10 et 11) ;
- **de l'archéologie en lien avec le service régional de l'archéologie de la DRAC (dès la première moitié de la mise en œuvre de la Charte)**
 - ✓ Inciter à mettre en place des investigations archéologiques (sondage, diagnostic, fouilles) réalisées par les services compétents lors de projets de restauration ou de rénovation privés ou publics ;

- ✓ Mener des investigations sur les dolines (dépression de forme circulaire caractéristique des zones situées en zone karstique) habitées et/ou utilisées dans les Préalpes d'Azur depuis au moins la protohistoire, en veillant à la préservation de ces milieux rares ;
- ✓ Développer la connaissance des anciennes voies de communication (romaines, antiques, médiévales) ;
- **de l'histoire du territoire des Préalpes d'Azur en axant les recherches sur les périodes protohistoriques, antiques, médiévales (dès la première moitié de la mise en œuvre de la Charte)**
- **du patrimoine culturel immatériel (PCI) dans le respect de la méthodologie initiée par le ministère de la Culture et de l'UNESCO en réalisant un inventaire des pratiques immatérielles en cours de patrimonialisation auprès des structures publiques, privées et des habitants (dès les 3 premières années de la mise en œuvre de la Charte)**

4. Renforcer la connaissance de l'économie territoriale pour orienter les stratégies de développement

Cet axe d'amélioration de la connaissance économique appuie l'orientation stratégique 4 de la Charte d'accompagnement des activités du territoire. Dans les Préalpes d'Azur, où les dynamiques économiques s'appuient sur un tissu d'entreprises de petite taille, des filières agricoles et forestières fragilisées, une activité touristique exposée aux variations saisonnières, disposer d'indicateurs fiables et de diagnostics partagés est un préalable essentiel à toute stratégie de développement. Mieux comprendre les filières locales, leurs emplois, leurs interactions avec les paysages et les services rendus à la nature permet de cibler les leviers de résilience, d'orienter les politiques publiques, d'identifier les opportunités d'innovation, notamment autour des matériaux biosourcés, et d'adapter les modèles touristiques face aux défis des transitions. Renforcer la connaissance économique contribue ainsi à éclairer les décisions des acteurs publics et privés, à structurer les filières, et à inscrire le développement du territoire dans une logique durable, adaptée aux spécificités des Préalpes d'Azur.

- **Soutenir les études permettant de qualifier l'intérêt des emplois et filières locales en termes d'économie, de paysages et de services rendus à la nature (agriculture, artisanat, tourisme, etc.) (dès les 3 premières années de la mise en œuvre de la Charte)**
 - ✓ Agglomérer les objectifs de création d'entreprises et d'emplois issus des intercommunalités pour obtenir un objectif à l'échelle du Parc ;
 - ✓ Définir des indicateurs pertinents à l'échelle des Préalpes d'Azur pour améliorer le suivi et l'évaluation de l'économie du territoire ;
 - ✓ Créer et diffuser un annuaire des acteurs de l'accompagnement économique pour orienter efficacement les chefs d'entreprises et les porteurs de projet vers le bon organisme, qu'il s'agisse d'un besoin de soutien financier, technique ou administratif ;
 - ✓ Soutenir les démarches de recherche sur le paiement des services environnementaux.
- **Développer les connaissances sur les matériaux biosourcés, principalement issus des produits agricoles et forestiers locaux (dès la première moitié de la Charte)**
 - ✓ Favoriser et soutenir les initiatives de recherche ou des projets pilotes (expérimentations et prospectives) en lien avec la gestion des forêts, afin de tester de nouvelles pratiques adaptatives en collaboration avec les chercheurs et experts locaux (cf. mesure 16).
 - ✓ Développer les connaissances sur les matériaux biosourcés, notamment issus des produits agricoles et forestiers, et mettre en place une stratégie pour faire émerger de nouvelles filières.

- **Eclairer l'évolution des modèles touristiques et récréatifs en soutenant les études sur l'évolution du marché (fréquentation des hébergements marchands et des principaux sites, profils et attentes des clientèles) et le changement climatique (diminution de l'enneigement, vagues de chaleur, etc.). (dès la première moitié de la Charte)**
 - ✓ Mettre en place des outils d'évaluation des retombées économiques du tourisme sur le territoire (emplois, consommation...) ;
 - ✓ Suivre et actualiser les études sur l'évolution de l'enneigement pour éclairer les stratégies touristiques et orienter les investissements, en tenant compte de la ressource en eau et des enjeux de biodiversité identifiés dans la Charte ;
 - ✓ Prendre en compte l'étude « Clim'eau » menée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont l'objectif est d'évaluer l'impact actuel et futur de la production de neige de culture sur la ressource en eau et les milieux aquatiques
 - ✓ Améliorer la connaissance de l'offre, des clientèles touristiques (fréquentation des hébergements marchands et des principaux sites, profils et attentes des clientèles) et des flux récréatifs

5. Soutenir les études en sciences sociales et urbaines qui éclairent l'action territoriale

Axe thématique transversal aux orientations de la Charte, le développement des connaissances en sciences sociales, en urbanisme et sur les modes de vie soutient la mise en œuvre de plusieurs mesures, notamment les mesures 4 « Garantir l'équité d'accès aux services et la solidarité territoriale », 9 « Protéger les paysages et accompagner leurs évolutions », 10 « Repenser l'urbanisme face au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité », 11 « Adapter l'architecture et le bâti aux évolutions », ainsi que certains volets de la mesure 3 « Renforcer la capacité d'agir de chaque citoyen par l'Education à l'environnement et au territoire ». Il répond au besoin de mieux comprendre les dynamiques humaines, sociales et spatiales pour adapter les politiques publiques aux réalités vécues dans les villages et vallées des Préalpes d'Azur.

Si plusieurs dimensions paysagères et d'analyse du cadre de vie sont déjà approfondies dans la mesure 9 (à travers des actions telles que l'observatoire des paysages, l'analyse des effets du changement climatique et des transformations des pratiques), cet axe scientifique a pour vocation de compléter ces actions en les reliant aux usages, aux perceptions et aux conditions de vie des habitants.

- **Approfondir la connaissance des paysages habités ou non pour améliorer le cadre de vie des habitants des Préalpes (dès la première moitié)**
 - ✓ Renforcer la connaissance des paysages des Préalpes et de leurs transformations, en particulier des éléments spécifiques identifiés dans la mesure 9 et au plan de Parc : unités paysagères, zones paysagères emblématiques, repères structurants du paysage, portes de parc, cônes de vues, routes paysage ;
 - ✓ Développer les connaissances des approches morphologiques, architecturales, paysagères et socio-spatiales pour accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement ;
- **Comprendre les dynamiques sociales, démographiques et résidentielles**
 - ✓ Mener des études sur la qualité de vie rurale et le dynamisme des centralités villageoises : vacances et insalubrité des logements, résidences secondaires fragilités sociales persistantes ou émergentes, attractivité, services essentiels, pratiques quotidiennes ;
 - ✓ Analyser les trajectoires démographiques des communes : vieillissement, attractivité, évolution des ménages, pression foncière et immobilière ;

- ✓ Approfondir la connaissance des usages quotidiens des espaces publics et l'évolution des pratiques sociales : lieux de sociabilité, rapports aux espaces publics, pratiques saisonnières, organisation du quotidien en contexte rural.
- **Comprendre l'adaptation des modes d'habiter et des usages face au changement climatique (dès les 3 premières années)**
 - ✓ Étudier l'évolution des pratiques rurales face aux nouvelles contraintes climatiques : précarité énergétique et inconfort thermique, habitat inadapté, gestion domestique de l'eau, nouvelles vulnérabilités sociales ;
 - ✓ Analyser la vulnérabilité des systèmes territoriaux face aux évolutions climatiques, en particulier des réseaux de transport et de mobilité, afin d'identifier les fragilités fonctionnelles du territoire et d'éclairer les choix d'aménagement et d'organisation des services ;
 - ✓ Mieux comprendre les interactions entre aléas climatiques, infrastructures, usages et contraintes géographiques propres aux Préalpes d'Azur, dans une logique d'aide à la décision et de renforcement de la résilience territoriale ;
 - ✓ Explorer les transformations sociales et culturelles liées aux transitions : nouvelles attentes résidentielles, parcours de néo-habitants, évolutions des solidarités locales, pratiques associatives.
 - ✓ Étudier les représentations, pratiques et arbitrages liés à la mobilité (forte dépendance à la voiture, mobilités contraintes, transport scolaire, covoiturage, marche utilitaire, accessibilité des services), en lien avec les enjeux d'émissions de gaz à effet de serre ;
 - ✓ Améliorer la connaissance des données sur l'éclairage public (typologies, intensités, horaires, niveaux de consommation, zones d'impact environnemental) pour identifier des décisions adaptées, relatives à la sobriété énergétique et à la lutte contre la pollution lumineuse.

C. Modalités de mise en œuvre et d'appui scientifique

La mise en œuvre de la stratégie scientifique du Parc s'appuie sur une organisation collective, structurée et durable, mobilisant les compétences du Conseil scientifique et prospectif, des acteurs professionnels, des institutions, du monde de la recherche et des habitants. Pour que les connaissances éclairent réellement les politiques publiques, les pratiques de terrain et les projets locaux, le Parc doit organiser la circulation de l'expertise, encourager les coopérations scientifiques, faire remonter les besoins du territoire et accompagner la production comme la valorisation des savoirs.

Ces modalités d'action visent à garantir une expertise pluraliste, à favoriser des recherches ancrées dans les réalités du territoire, à renforcer la capacité d'innovation et d'expérimentation du Parc, et à développer une culture scientifique et d'expertise sur le territoire. Elles permettent également de positionner le Parc comme un lieu d'accueil pour la recherche, d'échanges entre disciplines et d'implication citoyenne dans la production de connaissances.

- **S'appuyer sur le Conseil scientifique et prospectif du Parc pour systématiser l'expertise pluraliste des décisions : (dès les 3 premières années)**
 - ✓ Faire évaluer, expertiser et émettre des avis par le CSP sur les projets qui affectent les dynamiques territoriales, les équilibres biologiques et humains, ou la protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers ;
 - ✓ établir des plans d'actions du CSP, avec des groupes de travail thématiques dont les travaux sont partagés avec les signataires, habitants et acteurs scientifiques et techniques ;
 - ✓ organiser, avec le CSP la montée en compétence des acteurs du territoire - en particulier les élus - sur les sujets scientifiques et techniques liés à la mise en œuvre de la Charte (cf. mesure 1) ;

- ✓ S'appuyer sur le CSP pour mettre en dialogue les savoirs scientifiques, l'expérience locale et les sciences participatives, et contribuer à l'orientation des projets territoriaux.
- ✓ Articuler les travaux du CSP avec ceux des instances de concertation du Parc (Conseil d'orientation, commissions thématiques, CDD), afin de renforcer la cohérence interne des analyses, de favoriser la circulation des connaissances et d'assurer une prise en compte transversale des enjeux scientifiques, sociétaux et territoriaux dans les choix stratégiques du Parc.
- **Favoriser des recherches construites à partir des besoins du territoire (dès les 3 premières années)**
 - ✓ Identifier régulièrement les besoins exprimés par :
 - les élus et instances de gouvernance du Parc (bilans, journées d'échanges etc.) ;
 - les acteurs socio- professionnels (retours d'expériences, conférences, posters, etc.) ;
 - les habitants (cafés-débats, réunions publiques, outils de communication, etc.) ;
 - les plus jeunes (dispositifs éducatifs et scolaires).
 - ✓ Prendre en compte l'expertise habitante et l'expertise d'usage et encourager les approches scientifiques intégrant les besoins locaux dans les projets de recherche menés sur le territoire ;
 - ✓ Développer des partenariats effectifs avec les centres de recherche pour transmettre les besoins de recherches du territoire ;
 - ✓ Favoriser les projets de recherche-action, les ateliers territoriaux, les démarches d'observation partagée et les études co-construites avec les acteurs locaux.
- **Faire rayonner l'expertise du Parc et s'enrichir des autres territoires (dès la première moitié)**
 - ✓ contribuer aux bases de données existantes liées aux patrimoines naturels, paysagers et culturels ;
 - ✓ inscrire le Parc dans des projets de coopération scientifiques de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, nationaux et internationaux pour essaimer les bonnes pratiques du Parc et contribuer à l'expérimentation et l'innovation sur des enjeux de la Charte ;
 - ✓ faire découvrir aux acteurs locaux (agriculteurs, élus, réseau Valeurs Parc, etc.) des pratiques inspirantes d'autres territoires et favoriser les échanges ;
 - ✓ S'appuyer sur les études territoriales pour concevoir des politiques publiques adaptées ;
 - ✓ Mener une veille et être relais des découvertes utiles à l'avancée du projet de territoire ;
 - ✓ développer des liens avec les structures du territoire ou proches (universités, entreprises, musées, etc.) pour faire bénéficier aux acteurs du territoire de la richesse des structures de recherche présentes en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **Impliquer les habitants et les acteurs dans la production, la transmission et la valorisation des savoirs sur le territoire (dès les 3 premières années)**
 - ✓ Organiser des événements scientifiques populaires, associant habitants, publics impliqués, chercheurs et acteurs techniques pour partager les savoirs, y compris les savoirs empiriques et traditionnels ;
 - ✓ Encourager et animer des démarches de sciences participatives, en faisant connaître les programmes et observatoires existants et en mobilisant les habitants et acteurs du territoire (Phénoclim, Atlas de la biodiversité communale, etc.) ;
 - ✓ Former et accompagner les publics dans l'usage des outils et méthodes de collecte, d'inventaire et d'analyse des données citoyennes (Géonature Citizens, INPN Espèces, Faune PACA, etc.) ;
 - ✓ Animer certains dispositifs participatifs d'acquisition de données, notamment dans le cadre d'Atlas de la biodiversité communale ;
 - ✓ Impliquer les habitants dans la connaissance et la gestion des milieux naturels, (dont aquatiques) et de la culture locale de l'eau ;

- ✓ Encourager les inventaires et recensements participatifs du patrimoine culturel, matériel et immatériel en priorité la participation à l'inventaire participatif national du PCI* et les recensements/inventaires des patrimoine bâti vernaculaire
- ✓ Encourager la réalisation d'études, notamment ethnographiques, portant prioritairement sur :
 - les expertises émanant des connaissances et des pratiques des habitants dans leur relation avec le territoire ;
 - les savoir-faire locaux, les usages agricoles passés et actuels et leurs services rendus à la nature pour les réhabiliter ou les valoriser dans le contexte du changement climatique et des stratégies d'autonomie alimentaire (cf. mesures 13, 14, 15) ;
 - les « traditions et expressions orales » (incluant le légendaire de toutes thématiques et la pratique de la toponymie) et les événements festifs ;
 - la mémoire des usages associés au territoire et aux éléments du patrimoine culturel.



#PrealpesdAzur2042

JE ME DÉPASSE
POUR UN AVENIR

Conception : Céline Dreyer, Isabelle
Crédits photos : Arnaud Germain, Charlotte Moutier, Ellen Teurlings, Emmanuel Boitier, Patricia Holzinger

Cahier des annexes du rapport de Charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur



Et les 48 communes adhérentes